Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Chaâbane 1442
30 Mars 2021

N° 26

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **678**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **683**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **689**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **692**
Avis aux créanciers..... **699**
Convocations
Sociétés anonymes **701**
Autres sociétés **712**
Divers
Avis au public..... **713**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dépôt des Etats Financiers et du Rapport du commissaire aux comptes

Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2019.

Renouvellement du Mandat des Membres du Conseil d'Administration

Nomination des Nouveaux Membres du Conseil d'Administration

Nomination du Nouveaux commissaire aux comptes

Nomination d'un Président Directeur Général

Société de Promotion Immobilière LE MONTFLEURY

SA au capital de 9.805.500 Dinars

Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - Mégrine 2033

IU : 0032909P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 février 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 19/02/2021, sous le n°21700824, quittance n°M013735, il a été décidé :

- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale de l'exercice 2019

- Approbation des états financiers arrêtés par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2019.

- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019.

- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs : Yahia Bayahi, Taieb Bayahi et Tahar Bayahi, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Nomination des membres du Conseil d'Administration Messieurs : Khaled Bayahi, Maher Bayahi et Mahdi Bayahi.

Nomination du commissaire aux comptes Monsieur Yassine Ben Ghorbel inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptable de Tunisie, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 février 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 19/02/2021, sous le n°21700825, Quittance n°M013736, il a été décidé :

La nomination de Monsieur Yahia Bayahi en qualité de Président Directeur Général de la société SPI LE Montfleury pour la durée de son mandat d'administrateur, et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour diriger la société.

Deux exemplaires des dits procès-verbaux ont été déposés auprès du Registre National Des entreprises de Ben Arous le 8/3/2021 sous le n°202120189.

2021R00809SANB2

Renouvellement de mandat d'administrateurs dépôt des états financiers

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0002063A

N° d'affiliation à la C.NS.S : 35623-24

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2021, enregistré à la recette des finances de Charguia, le 15 mars 2021 sous le n°21702274, quittance n°36683, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler les mandats d'Administrateurs suivants :

- Monsieur Habib Nifar

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

- La Société Rym

- La Société Mayodor

Pour une durée devont expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ont été déposés auprès du Centre National du Registre des Entreprises (RNE) le 22 mars 2021 sous le n°202124506.

2021R00816SANB2

AB-CORPORATION

SA au capital de 3.000 000 Dinars

Siège social : Avenue du Japon Immeuble Fatma Montplaisir Tunis

RNE : N°918105H

CNSS : N°252583-92

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 3/11/2020, enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis, le 01 février 2021 sous le n°21800519, quittance n°M008646 dont deux copies ont été déposées au RNE le 18/02/2021 sous le n°202114803, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Mr Anas Abdennadher, Mr Lotfi Abdennadher, Mme Saba Abdennadher membres du

conseil d'administration pour une durée de 3 années pour les exercices 2020, 2021 et 2022

- Renouvellement du mandat du cabinet 2AS Accounting and auditing service, commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 23/11/2020, enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis, le 22/12/2020 sous le n°20806100, quittance n°M087310 dont deux copies ont été déposées au RNE le 18/02/2021 sous le n°202114803, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Lotfi Abdennadher en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat.

- Renouvellement du mandat de Mr Abdelmagid Aoudni en qualité de directeur général pour une durée de 3 années.

2021R00824SANB2

Augmentation de capital

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 79.000.000 de Dinars porté à 80.975.000 de dinars divisé en 8.097.500 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B. T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

M.F. : 0030142FAM 000

CN.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2021, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 19 mars 2021 sous le n°21502430 - Quittance n°M038544, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 1.975.000 Dinars par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (réinvestissements au sein de l'entreprise), soit 1.361.994 D,818, et le reliquat, soit 613.005 D,182, à prélever du "Compte résultats reportés".

Cette augmentation donne lieu à l'émission d'une action nouvelle gratuite pour 40 anciennes. La date du 1er janvier 2021 a été fixée pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

De ce fait, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

«Le capital est fixé à 80.975.000 Dinars divisé en 8.097.500 actions de 10 Dinars chacune entièrement libérées».

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts modifiés ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 24 mars 2021 sous le n°202125295.

2021R00865SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2020

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 79.000.000 de Dinars divisé en 7.900.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0030142F

M.F. : 0030142F A M 000

CNSS : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2021, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 19 mars 2021 sous le n°21702428 - Quittance n°M038530, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Habib NIFAR

- Monsieur Jean-Claude PALU

Pour une durée devont expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 24 mars 2021 sous le n°202125295.

2021R00866SANB2

Augmentation de capital de 54 000 000 DT à 56 800 000 DT

Société ODYSSEE TOURISME S.A.

14, Rue du commerce - Z.I. Charguia - Tunis

I.U. : 0429935S

Matricule fiscal : 429935 SAM 000

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28/6/2019 enregistré à la recette des finances La Charguia le 19/11/2019 sous le n°19707687 quittance n°108214, le capital de la société Odyssée Tourisme S.A. est porté de 54 000 000 DT à 56 800 000 DT.

Le dossier de ladite augmentation a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises - Centre Urbain Nord - Tunis le 18/3/2021 sous le numéro 202123710.

2021400745SANB2

Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2019

Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019

Nomination des administrateurs

Nomination du commissaire aux comptes

Nomination du Président Directeur Général

Mise à jour des statuts

ODYSSEE TOURISME S.A.

14, Rue du Commerce Z.I. La Charguia Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15.9.2020, enregistré à la recette des finances Charguia, en date du 6.11.2020 sous le n°20808244 quittance n°109382, le rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2019 sont approuvés, il est donné quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019, Messieurs Mohamed Taoufik Chaibi - M'hamed Ali Souissi - Nabil Chaibi - Khelil Chaibi - Mohamed Ayadi - Nebil Guedri et Madame Amel Chaibi sont nommés administrateurs pour une durée de 3 ans, prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2022. La Société Mourad Guellaty et Associés est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans, prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2022.

Et en vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 15.9.2020, enregistré à la recette des finances Charguia, en date du 16.11.2020 sous le n°20808550 quittance n°11661, M. Mohamed Ayadi est nommé Président Directeur Général de la société en lui déléguant les pouvoirs prévus par les statuts pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022.

Et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15.9.2020, enregistré à la recette des finances Charguia, en date du 16.11.2020 sous le n°0708549 quittance n°111660, les statuts de la société sont mis à jour en application de la loi 47-2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Le dossier desdits procès-verbaux a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises - Centre Urbain Nord - Tunis le 13.01.2021 sous le numéro 20213503.

2021400746SANB2

RETEL

Société anonyme

Au capital de 5.800.000 Dinars

Siège social : N°20 rue des Entrepreneurs La Charguia II Tunis

Identifiant Unique : 046083TA/M/000

Suivant procès-verbal de l'AGO du 30 juin 2018, enregistré le 3 septembre 2018 à la recette des finances rue de Paradis - Ariana sous le n°18706447 Quittance n° 94053, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2017

- Renouvellement du mandat de Messieurs Mohamed Chabchoub, Mohamed Amine Chabchoub et Ahmed Chabchoub en tant que membres du conseil d'administration pour une durée de Trois (03) ans qui se terminera avec l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

- Renouvellement du mandat de «L'Union des Experts Comptables» en tant que commissaire aux comptes pour une durée de Trois (03) ans qui se terminera avec l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 22 mars 2019 sous le n°201914393 et publié au Bulletin Officiel n°40 dudit registre paru le 2 avril 2019.

2021400753SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société MAJDA TUNISIA

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 1.060.000.000 D divisé en 106 000 000 actions de VN de 10 D

Résidence les Ambassadeurs Bloc A 5ème étage cité les pins 1053 Les Berges du Lac II Tunis

Registre de commerce : B2430602012

Identifiant unique RNE : 1234604D

Affiliation CNSS : 321501- 43

- La société a pour objet la souscription et la prise de participation dans le capital des sociétés.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats :

Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non

amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mars 2021 enregistré à la recette d'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau à Tunis le 24 mars 2021 sous le n°21702261 quittance n°3074, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 24 mars 2021 sous le n°AC01342021, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de soixante-cinq millions de dinars (65.000.000DT) pour le porter d'un milliard soixante millions de dinars (1.060.000 D) à un milliard cent vingt cinq millions dinars (1.125.000.000 D), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

- Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de six millions cinq cent mille (6 500 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dinars (10,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée à la date de la souscription à la totalité, au plus tard le 15 août 2021.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque ZITOUNA agence Siège au Kram au compte indisponible n°25000000 0000867223 71 ouvert au nom de la société MAJDA TUNISIA.

- Le dernier délai de souscription est fixé au 15 août 2021 avec la possibilité de clôture anticipé en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021400759SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

TASF

Société anonyme

Au capital social de 102857 TND

Siège social : Immeuble Zenith (2ème étage) Rue de La Bourse Berges du Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 1598207N

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2021, il a été décidé :

- Une augmentation de capital en numéraire réservée à l'actionnaire Mr. Slah Kooli avec suppression totale des droits préférentiels de souscription d'un montant de 3 033,000 Dinars par l'émission de 3 033 actions nominatives nouvelles de 1 Dinar chacune à libérer intégralement à la souscription portant le capital de 102 857,000 Dinars à 105 890,000 Dinars divisé en 105 890 actions nominatives de 1 Dinars chacune toutes entièrement libérées.

La souscription par son bénéficiaire doit être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

La même assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2021 a donné tous les pouvoirs à Madame Hela Kaddour présente de conseil d'administration ou son mandataire pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation de capital et notamment faire la déclaration de souscription et de versement devant Mme. Le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis.

Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Biat agence 51 Avenue Habib Bourguiba Tunis compte n°08003000513201160778.

2021400760SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement du siège social

Société : KALLEL & ASSOCIATES SARL

Identifiant Unique : 0644785 Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 12 mars 2021 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 15 mars 2021, sous n°21801579 quittance n°M023083, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 18/3/2021, il a été décidé entre les associés de changer le siège social de la société du 7, Rue Mustapha Sfar le Belvédère 1002 Tunis au 34 bis, Rue Ibn Rachiq, Immeuble Essalem, 3ème étage, le Belvédère 1002 Tunis.

2021T00342SRLB2

Société «EL HOUDA DU COMMERCE»

SARL au capital de 130.000 Dinars

Siège social : Magasin 258 Av. H. Bourguiba Le Palmarium Tunis

M. Fiscal : 1574944N

Suivant procès-verbal de l'AGE daté du 18/3/2021 enregistré à la recette des finances rue Ghandi en date du 24/3/2021 sous le n°21801265 quittance n°25729 déposés au registre national des entreprises le 25/3/2021 il a été décidé de proroger le mandat de la gérance Mme Imen Sabbagh pour une durée illimitée.

2021T00348SRLB2

SOCIETE LOTFI KAMMOUN

CEEM

SARL 23 rue Fares El Khouri 1001 Tunis

MF : 1333105/Q

Suivant procès-verbal du 02/11/2015 enregistré le 11/11/2015 sous le n°15805099, quitt n°87909 RF rue Ghandi il a été décidé par les associés la rectification de l'abréviation en CEEM au lieu de CEMM.

2021R00833SRLB2

Sté GHARBI GROUPE SARL

Capital social : 10.000.000 DT

Siège social : Avenue Moncef Bey Amdoun Béja Nord Béja 90000

MF : 1629725/E

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 9/12/2020 enregistré à la recette des finances de Béja le 9/12/2020 sous le n°20706414 quittance n°M052641, il a été publié au centre national du registre des Entreprises le 7/01/2021 sous le n°20211686.

Il a été décidé de :

- Ajout de l'activité de vente de produits alimentaires à l'entreprise sus mentionnée et ouverture d'un point de vente à Béja avenir route Amdoun.

2021R00868SRLB2

Cession de parts sociales

Augmentation du capital

SOCIETE MOHAMED FRIKHA ET CIE

SARL au capital de 5.000 dinars

Siège social : Route de Taniour km 5 Markez Dabech rue Agaliba 3041 - Sfax

Matricule Fiscal : 1546629X/A/M/000

RC : N°B0810452018

Suivant acte de cession de parts sociales faite à Sfax en date du 11 juin 2018 enregistré à la recette de Chihia à Sfax le 11 juin 2018, quittance n°M024222 enregistrement n°18100446. Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date à Sfax du 11 juin 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 12 juin 2018 quittance n°M003448 enregistrement n° 18803156, et dont deux exemplaires de chaque actes ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 21 juin 2018 sous le numéro 201831367, il a été décidé :

- L'associé Frikha Mohamed a vendu à Madame Belghith Olfa 1375 parts sociales détenues dans le capital de la SOCIETE MOHAMED FRIKHA ET CIE d'une valeur nominale de 10 dinars la part.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date à Sfax du 30 janvier 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés à Sfax le 7 février 2019 quittance n°M000744, enregistrement n°19500696, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 19 février 2019 sous le n°20198376, il a été décidé :

D'augmenter le capital social de la société citée en entête, par apport en numéraire pour un montant de 125.000 dinars. Le capital social est ainsi porté de 25.000 à 150.000 dinars.

Les statuts ont été mis à jours en conséquence.

2021X00359SRLB2

BOIS DU MONDE SARL

Société en cours de liquidation

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 95.000 Euros

Imm. "Galerie du Lac" Bureau 10, 2ème Etage, Rue du Lac Constance, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0982152/C/A/M/000

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3/6/2020 enregistré à la Recette des finances Al Bouhaira, Tunis le 16/10/2020 sous Qn°M069807 Engn°20705886

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la Sté «Experts Commissaires Auditeurs en Comptabilité «représentée par Mr. Imed Cheffi en sa qualité de commissaire aux comptes.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/6/2020 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira, Tunis le 16/10/2020 sous Qn°M069814 Engn°20705888

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mme. Amel Nefzi (née Adib) en sa qualité de liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus.

Dont un exemplaire des P.V a été déposé au Registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°0982152C en date du 30/10/2020.

2021400743SRLB2

SOCIETE EN COURS DE LIQUIDATION NOVA BOIS SARL

Société à responsabilité limitée Non-résidente

Capital social : 95.000 Euros

6, Rue Ibn Hazm, Cité jardins, Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1278003/X/A/M/000

Suivant un procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 3/6/2020 enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajéne Tunis le 16/10/2020 sous Qn°M064722, Engn°20804920

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la Sté «Experts Commissaires Auditeurs en Comptabilité «représentée par Mr. Imed Cheffi en sa qualité de commissaire aux comptes.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/6/2020 enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajéne, Tunis le 16/10/2020 sous Qn°M064717 Engn°20804919

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mme. Amel Nefzi (née Adib) en sa qualité de Liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus.

Dont un exemplaire des P.V ont été déposés au Registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°1278003X en date du 23/10/2020.

2021400744SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Assemblée générale extraordinaire

Nom de l'entreprise : Société el bahja

Forme : Société Unipersonnelle à responsabilité Limitée

Capital social : 100.000.000 dinars Tunisiens sis rue Grande Maghreb 8000 Nabeul

Matricule fiscal : 816200Q

Selon le procès-verbal d'une assemblée en date du 16/02/2021 enregistré à la recette des finances rue Taieb Mhiri à Nabeul en date du 3/3/2021 sous n° 21500854 quittance n° D016811 dont deux exemplaires déposés au registre national des entreprises le 23/3/2021 sous le n° 517.

Il a été décidé :

- Déterminer la fin de l'activité réelle de l'entreprise d'ici la fin du mois de mars.

- La gérente de la société Basma Saeid contrôlera les comptes et prendra la décision de mettre fin à l'activité objet de mise en œuvre avant cette date limite.

- Le siège de l'avocat Mohamed Najibe Zamni à la rue 2 mars 1934 n°10 pour accepter les objections à son siège conformément à la loi.

2021R00853SRUB2

AUTRES SOCIETES

CRYOCAN BASINCLI KAPLAR TUNISIA

Identifiant Unique : 1641366C

Siège social : Rue de l'île de TASMANIE, les Berges du Lac II, 1053, Tunis

Suivant décision unique du 26 janvier 2021 enregistrée à la recette des finances Charguia Tunis le 18 Février 2021 sous le n°21701496 quittance n°024268 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 23 mars 2021 dossier n°202124909 il a été décidé de transférer le siège social à la Rue de l'île de TASMANIE, les Berges du Lac II, 1053, Tunis.

2021400757SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 10/3/2021 quittance n° 25870 enregistrement n°21201333 Mr Mongi Ben Hamda Ben Ali Nouma titulaire de la CIN n°04499065 a vendu à Mr Jamel Ben Hassen Ameur Raissi titulaire de la CIN n°02798287 tout le fonds de commerce exploité pour vente de volaille sis à la Rue Aristaut n°1 Bhar Lazrek 2978 La Marsa.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 18/3/2021.

2021T00340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP, en date du 10/3/2021, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 10/3/2021, quittance numéro M027186 enregistrement n°21201381.

Mohamed Makkaoui, titulaire de la C.I.N n°03549486 délivrée le 22/10/2009, représenté par Abdelbaset Makkaoui titulaire de la C.I.N. n°06510396 délivrée le 14/5/2014, par procuration, enregistré à la recette des finances rue le paradis Ariana le 11/02/2021, quittance numéro 14014 enregistrement n°21801154 demeurants au n°52 bis rue Mokhtar Dhahbi Borj Louzir Ariana.

A cédé la totalité du fonds de commerce (vente de beignets), non enregistré au registre national des entreprises avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 20 rue el Bohtouri cité Ennozha Ariana

AMr Moncef Mehdaoui, titulaire de la CIN n°05749460 délivrée le 30/7/2009, demeurant à Zghaya Beni Khdech Médenine.

Les oppositions auront lieu dans les lieux d'exploitation du fonds de commerce, sis au n°20 rue el Bohtouri cité Ennozha Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

La parution du présent avis est faite au journal le Quotidien du 23/3/2021.

2021T00341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maitre Radhouane el Aiba avocat à Tunis signé par ses parties le 19/3/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 23/3/2021 Quittance n°MO18520 et enregistrement n°21201014 et publié au journal "Essahafa" le 25/3/2021 Mr Faouzi Ben Mohamed Hachani titulaire de CIN 01389752 et Mr Masseoud Moulahi selon une procuration de Mr Adel Ben Mohamed Hachani titulaire de CIN 01554832 a vendu à Mme Henda Bent Abdallah Bejaoui titulaire de CIN 01552890 la totalité du fonds de commerce du café 1er degré dit "Chichkane" situé à Zarzouna en bordure de la route n°08 en face de la fac de sciences de Zarzouna gouvernorat de Bizerte identifiant unique 0881695G.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au siège du fonds et ce dans les 20 jours qui suivent la publication au journal officiel.

2021T00344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/02/2021 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 23/02/2021 quittance n°MO08416 sous le n°21200403 Madame Hadba Ghazouani a vendu à Monsieur Ftouh Ghazouani CIN n°02544737 du 18/9/2006 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels concernant l'activité d'un café situé à swala Jendouba.

Les oppositions seront recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de l'acheteur au 77 Rue Al Aman Jendouba.

La présente vente a été publiée au journal Achorouk le 6/3/2021.

2021R00729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 19/3/2021, sous le n°21201371, Quittance n°M023343, dont Mr Moncef Ben Othman a vendu à Mme Houda Jeda la totalité du fonds de commerce ayant l'objet de restaurant nom commercial 'LA TOUR' Identifiant unique ; 1234658T exploité dans le local sis au 2, 3, 4 Immeuble Dandana Rue Zaiattine Grombalia composé de ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal la presse le 24/3/2021.

2021R00821FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/01/2021 enregistré à la recette des finances Av de l'indépendance le Bardo le 5/02/2021 quittance n°8560 enregistrement n°21200410 Bassem Zammali CIN n°08134531 a vendu à Haifa Marzougui CIN n°08749844 le fonds de commerce station de lavage et de vente d'huiles et essences «LAVAGE EL BARAKA» exploité dans le local sis au 34 rue des fatimides le Bardo, les oppositions devront être notifiées à Maître Mouna Maghroum, avocate à la cour de cassation, dont bureau est au 71 Av de l'Indépendance le Bardo dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Cette publication est parue au journal Echourouk du 20/02/2021.

2021R00827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchena 22/3/2021 quittance n° M023018, enregistrement 21201236. Mr Lotfi Ben Fraj Ben Ahmed Riahi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente des fournitures de mariage sis à l'avenue de la Liberté Mghira Fouchena à Mr Maher Ben Hedi Ben Mohamed Habibi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocat Abdenaser Belkhir à l'adresse de son bureau sis à la Route Chouchet Radés Km 7 Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 24/3/2021.

2021R00828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé par Maître Wassim Allouche, signé le 11 et le 15 Mars 2021 enregistré à la recette des finances la Marsa le 19/3/2021 sous le n°21201586, quittance n°30545, société LE CHAUFFAGE PAR LE SOL cède et vend à la société TRESOR CACHE, le fonds de commerce tout commerce exploité actuellement en vente et installation des produits sanitaires et chauffage, Route n°9 La Marsa au niveau de Sidi Daoued et dont un extrait a été publié au journal «Achourouk» du 21/3/2021

Les oppositions sont déposées chez l'Avocat Rédacteur au n°10 Avenue Louis Braille 3ème Etage, le Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au JORT.

2021R00829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé le 4 mars 2021 et enregistré à la recette des finances de Fouchana le 11-3-2021 Quittance n°21201063. M. Imed Ben

Mohamed Ben Alakhdar Al Sandi, résident «Mssahla Rouhia Silana», a vendu à M Houssine Ben Salah Ben Azhar Ben Mohamed Ghalmi, résident à la rue Zoubair Al Awan cité Hached 1 Mhamdia Ben Arous, le fonds de commerce représenté en station de lavage des voitures et exploité dans le local situé à l'avenue de Liberté Fouchana 2082 Ben Arous.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce ci-dessus, dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté du 21/3/2021.

2021R00830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente rédigée par M.Cherif Hanen, dont les signatures sont légalisées le 22/3/2021 enregistré à Mornag le 22/3/2021 quittance M017890, Abdallah Bechenti domicilié à Oued el Gameh Tataouine ; a vendu à Nebti Zied domicilié à la Rue du Koré Kairouan ; le fonds de commerce destiné toutes les activités commerciales sis à 02 av de l'Environnement Boumhel.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur à domicile du fonds de commerce vendu susmentionné vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Echourouk et le Quotidien le 26/3/2021.

2021R00837FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 26/02/2021 et le 12/3/2021, enregistré à la recette des finances Kabaria en date du 17/3/2021 sous le numéro 21200312 quittance n°016418, Monsieur Mohamed Nacer Ben Saleh Ben Ahmed Aouni, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°05184614, demeurant à la Rue 10078 Kabaria Tunis, a vendu à la Société AZIZA de Commerce de Détail, S.A inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1259149J, dont le siège social est sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I Ben Arous 2013, la totalité du fonds de commerce exploité pour toute activité commerciale au local sis à la Rue 10078 n°137 Kabaria Tunis, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du commerce de détail à son siège social sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I Ben Arous 2013, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Ce même avis a été publié aux journaux quotidiens Al Chourouk et Le Quotidien en date du 25 Mars 2021.

2021R00841FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 12 mars 2021 et enregistré à la recette des finances rue de la station Tunis le 16 mars 2021 sous le n°2120146 reçu n°M016515 Hassine et Mohamed Hassen fils de Abdelmajid Ben Hassine Chaabane, demeurant à Korba rue el Kods, carte d'identité du premier n° 05120672 et celle du deuxième n°01836725, ont cédé à Souad Bent Salah Ben Jaber Jarboui demeurant à Nabeul rue Mikhael Nouaima, carte d'identité n°01133614 leur part qui représente la moitié du fonds de commerce à usage de tout commerce sis à la rue d'Algérie n°13 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions à la remise du prix de vente seront reçues entre les mains de Maître El Ghoul Noureddine avocat à la cour de cassation à son cabinet sis à l'immeuble la jarre 2 place Boulevard El Jadida Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal "Essahafa" du 24 mars 2021.

2021R00842FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Aymen Khaldi, avocat, signé le 12-3-2021, enregistré à la recette des finances Radés le 16-3-2021 quittance MO16432 numéro d'inscription 21200717, Madame Selma Elkhalfet titulaire de la CIN 00448821 délivrée le 18-8-2015 a cédé à Monsieur Mohammed Amin Ejmii titulaire de la CIN 05467216 délivrée le 25-11-2014, tout le fonds de commerce situé à la résidence Diar Essourour, rez-de-chaussée M1, rue Monji Slim Radés, Ben Arous destiné pour salon de thé. Les contestations seront acceptées entre les mains de Maître Aymen Khaldi à 24, rue Mokhtar Ataya cité El Hana, Mégrine, Ben Arous dans un délai au plus tard 20 jours de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié aux journaux "Achourouk" et «le Quotidien» le 20/3/2021.

2021R00851FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte SSP en date du 10/02/2021 enregistré à la recette le Kef en date du 10/02/2021 reçu M004275 n°21200357, Mme Basma Bent Mohamed Jbari titulaire de la C.I.N n°08067850 du 12/8/2003 sis au Kef, a vendu à Mr Atef Ben Chaaben

Ben Mouldi Harzi titulaire de la C.I.N n°08017492 du 27/6/2006 sis n°56 cité Riadh Kef, la totalité du fonds de commerce (vente meuble électroménager) sis à la zone Tahar Ibn Jazar le Kef avec un prix de cinq mille dinars (5.000.000). Les oppositions se fonts entre les mains du vendeur au domicile élu n°56 cité Riadh Kef, dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2021R00860FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de 02/02/2021 enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa le 25/02/2021 Quit M005694 Enreg 21200195.

Mme Sameh el Beji résidente à la rue de Farhat Hached Menzel Bouzelfa a vendu à Mr Abdelkader Khfifi résident à Boujlida Menzel Bouzelfa la totalité du fonds de commerce sis à cité jardin d'enfant à Menzel Bouzelfa.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur Mr Abdelkader Khfifi à l'adresse de ce fonds dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal official.

L'annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 25/3/2021.

2021R00861FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/02/2021 enregistré à la recette des finances de Médenine le 25/02/2021 sous le n°21200731 quittance n°M016864, Monsieur Kilani Ben Eltayef Ben Oun Yousfi résidence Erragouba Nord Sidi Makhlouf Médenine titulaire d'une carte boulanger professionnel n°00705 inscrit au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Médenine sous le n° A175912001, matricule fiscal E 0603977, n° CIN 03416675 a vendu à Monsieur Ali Ben Elmabrouk Yousfi Résidence Erragouba Nord Sidi Makhlouf Médenine, CIN 05705933. Et monsieur el Fathi Ben Mabrouk Yousfi Résidence Erragouba Nord Sidi Makhlouf Médenine n° CIN 0571845.

La totalité du fonds de commerce destiné à une boulangerie au local d'Erragouba Nord Sidi Makhlouf Médenine et c'est avec tous ces éléments corporels et Incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Mouldi Mnakri l'avocat dans la place 14 Janvier Médenine et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R00870FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé daté le 8/3/2021, enregistré à la recette des finances de Sousse le 15/3/2021, quittance n°M014591 et enregistrement 21200891. Chedia Bent Rchid Hochlef, CIN 02890637, identifiant unique 1072038 V a vendu à Monia Bent Ahmed Ben Nasr, CIN 04135069 la totalité du fonds de commerce exploité comme prêt à porter vêtement femme et homme situé à la rue des Oranges Khezama orientale - Sousse.

Les oppositions sont recevables chez l'avocat Maître Boussaid Houda dont son étude à la rue des Martyrs imm. Pacha A3-4 Monastir dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 18/3/2021 sous le n°IP221/2443.

2021S00373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 11/3/2021 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 17/3/2021 n° de quittance M018514 reçu n°21200524 M Mouktar Ben Sayadiya cin (04163062) a vendu à Mme Rim Bent Khalifa Ben Ahmed Mehmedi éps Halim Alsawissi cin (07583555) la totalité du fonds de commerce exploité comme "pressing" situé à la rue Béchir Sfar Jemmel Monastir.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse de vendeur à son domicile situé à la rue Monji Selim n°46 Jemmel dans les délais de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet acte a été publié au journal Achourouk le 24/3/2021.

2021S00377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé daté du 23-02-2021 enregistré à la recette des finances de Teboulba en date de 24-02-2021 reçu n°M008301, il appert que madame Doha Ben Kamel Ben Ali Abdelfattah, n° CIN 06974544 émise à Tunis le 16/6/2015 son adresse est à la rue Ibn Jazzer Teboulba vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droit à Salem Ben Mohamed Elajimi, n° CIN 06838452 émise à Tunis le 14/4/2010 son adresse est à la rue El Imâm El Mezri Teboulba, le fonds de commerce d'un café de première classe sise à l'Avenue Habib Bourguiba à Teboulba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au siège du fonds dans un délai de 20 jours qui suivront la publication de cet avis au JORT, la publication a été faite au journal quotidien Echourouk au 6-3-2021 page 24.

2021S00378FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte soussigné privé établi en date du 17/3/2011 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le n°26648, quittance n°21201459 la société "AL MASSA" une société à responsabilité limitée SARL a vendu et cédé à Melle Belkisse Bent Naser Eddine Ben Abdallah Boukallaba titulaire de la CIN° 12851058 agissant pour le compte first lady by belkiss - Sté en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce du local n°D5 destiné à la vente des produits cosmétiques et une salle de coiffure sis à la résidence EL MENCHIA BEACH BLOC C Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée à l'adresse de l'acheteur qui a désigné l'adresse du magasin l'objet de cette vente situé à la résidence EL MENCHIA BEACH BLOC C Hammam Sousse, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk parus le 26/3/2021.

2021S00379FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé établit en date du 17/3/2021 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le n°26649, quittance n°21201460 la société «AL MASSA» une société à responsabilité limitée SARL a vendu et cédé à Melle Belkisse Bent Naser Eddine Ben Abdallah Boukallaba titulaire de la CIN 12851058 agissant pour le compte de la Sté first lady by belkiss - Sté en cours de constitution- la totalité du fonds de commerce du local n°D4 destiné à la vente des produits cosmétiques et une salle de coiffure sis à la résidence EL MENCHIA BEACH BLOC C Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée à l'adresse de l'acheteur qui a désigné l'adresse du magasin l'objet de cette vente situé à la résidence EL MENCHIA BEACH BLOC C Hammam Sousse, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk parus le 26/3/2021.

2021S00380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 12 et 18 mars 2021 et enregistré à la rue Mohamed Marouf Sousse le 19 Mars sous le n°21200669 reçu M0021389 Monsieur Sofiane Aidoudi CIN 05518745 I.U n°1626039A a vendu à Madame Sirine Harzallah un fonds de commerce pour usage de toutes activités commerciales composé des clients et achalant, du nom commercial et droit au bail sis à la rue Marchel Tito Sousse 400.

Les oppositions se font entre les mains de maître Aymen Khaloun avocat à la rue Ali Garmechi Sousse.

Le présent avis a été inséré au journal Al Echourouk du 26/3/2021.

2021S00381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/6/2020 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax selon reçu n°M045098 enregistrement n°20201077 monsieur Ahmed Ben Hmida (cin 08893857) a vendu à Madame Manel Kamoun (cin 08192394) la totalité du fonds de commerce "LONDON SHOP" du local de vente de fruits sec exploité dans le local situé à la route Gremda km 3.5 Sidi Abbes Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant au bureau de Maître Yengui Dabbech Saoussen avocate à 40 av Hédi Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 23/3/2021.

2021X00344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/3/2021, enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax en date du 19/3/2021, Quittance n°M027178, enregistrement n°21200376, Mr Hamadi Ben Mohamed Abid a vendu à Mohamed Taher Dabbebi la totalité du fonds de commerce destiné Pour fabrication et vente du Gâteau sis à l'Immeuble Chiheb Route de Saltnia Km 04 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 23/3/2021.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Ali Ben Nasr Avocat, Immeuble Intilaka 1, Bloc A3, 1er Etage Sfax.

2021X00352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 3/3/2021 enregistré à la recette des finances Route l'Ain Sfax le 16/3/2021 sous le n° 21200612 reçu n°MO17146 Monsieur Ahmed Mahdi a vendu à Monsieur Zied Chabchoub la totalité du fonds de commerce sis à Sfax, Route l'Ain KLM 3.5 Zanket Chaker exploité pour la vente et services des téléphones mobiles avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du Maître Manel Soltani avocat à la cour d'appel rue Tahar Sfar centre marhaba Sfax dans

les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah», en date du 23/3/2021.

2021X00355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/02/2021, enregistré à la recette des finances Grombalia le 01.3.2021 sous le n°21200575, quittance n°M015982, Mme Charness Atrous demeurant à Benyeno Grombalia a vendu à Mr Nizar El Bahri CIN n°06402891, le fonds de commerce exploité sis à la rue 01 Mai Grombalia.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains du vendeur cité dans un délai de 20 jours.

Cette annonce est parue aux journaux al Chourouk et le Quotidien le 17/3/2021.

2021400667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5-3-2021 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 8-3-2021 sous le numéro 1200480 numéro de quittance M015057, monsieur Faouzi Souid titulaire de la CIN N°01407168, a vendu à Monsieur Adel Abidi titulaire de la CIN n°08127938 l'ensemble du bien commercial destiné à l'exercice du commerce, Avenue Ali Belhwen n°32 Menzel Bourguiba.

Les oppositions seront reçues chez monsieur Maître Nevzi Bechir dont l'étude est à la rue Taieb Mhiri Menzel Bourguiba et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» datés du 25-3-2021.

2021400741FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Il appert qu'en vertu d'un ASSP établi par Maître Sami Kotii daté du 19/3/2021 et enregistré à la recette des finances Raoued le 22/03/2021 enregistrement n°21201063 quit 026750, Mme Chtourou Emna titulaire de la CIN n°04785943, identifiant RNE 1555397B, demeurant au 58 avenue Mohyedine Kelibi Menzah 9 Tunis a cédé la totalité du fonds de commerce exploité en PHARMACIE de détail catégorie "A" sis à la route de Raoued km 7 Jaafar - Ariana avec l'ensemble des éléments matériels corporels et incorporels au profit de Mme Héla fille de Hichem Ben Ayed épouse Chaker, titulaire de la CIN n° 08800918, non encore inscrite au RNE n'ayant pas de matricule fiscal, demeurant à la résidence FARAH 4 appt D-1, Dar Fadhal La Soukra – Ariana.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Sami Kotti avocat ayant son étude au 2 bis, rue du Khartoum dans un délai n'excédant pas 20 jours à compter de la date de la présente publication.

Un extrait de la présente a été publié au journal le Quotidien dans sa publication du 24 mars 2021.

2021400747FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. en date du 21/01/2021, enregistré à la recette des finances Boumhel en date du 25/01/2021 (Enregistrement n°2200200 et quittance n°M004922), Mr Nabil Kallel a vendu à Mr Saber Ben Mohamed la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 28 avenue Med Elkhames cité Bassatine Boumhel Ben Arous en tant que restaurant sous le nom "restaurant Carthage" avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de dix milles dinars.

Toute opposition sera faite au domicile du vendeur sis à l'avenue Bizerte n°47 Bassatine Boumhel Ben Arous dans les 20 jours qui suit la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans 02 journaux quotidiens : Echourouk et Le Quotidien du 6/3/2021.

2021400767FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Sami Boussarsar et signé par les parties le 23/02/2021, enregistré à la recette des finances du Menzah 9 le 01/3/2021 quittance 18411 n° d'enregistrement 21300720. La société «Best Gestion», SUARL immatriculée au RNE sous le numéro 1559180H, représentée par sa gérante Mme Faouzia Benchikh Ali a loué à Mme Awatef Ayari, inscrite au RNE sous le n°1251767W, la totalité du fonds de commerce qui consiste en une partie du local sis au 19 Av Mohieddine Klibi, Manar II, Tunis, incluant l'ensemble des éléments corporels et non corporels, l'activité du Fonds de commerce Café Catégorie1 et ce pour une durée de 7 ans renouvelables à partir du 01/3/2021 et jusqu'à 28/02/2028. Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et Le Temps du 7/3/2021.

2021R00839FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 21/10/2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Héllal le 4/3/2021 sous n°21300410 Quittance n°M0012985. La Société

«CATRI'YED» SARL (I.Unique : 1631590D) dont le siège sis à la Rue Habib Thameur Ksar Héllal, représentée par sa gérante Mlle Malek Bent Mounir Ayed, titulaire de la CIN n°14766930, a loué à Mme Souheila Ben Youssef Mansour ép. Foued Lamiri. titulaire de la CIN n°04192217, totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente de la viande et dérivés sis à la Rue Habib Thameur - Ksar Héllal, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an renouvelable à partir du 01/01/2021 et finissant le 31/12/2021.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 25/03/2021

2021S00370FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 24/02/2021 enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf à Sousse le 10/3/2021 sous le n°21300548 quittance n°MO17917, Société "CELL ONE" demeurant à la Rue Kalifa Karoui Sousse, a loué à Mademoiselle Nesrine Amara demeurant à Kalaa Séghira, la totalité du fonds de commerce pour une activité d'opticienne vente Lunette Médicale Solaire et toutes activités similaires sis à Léopold Senghor Imm ZAOUI Sousse pour un loyer annuel de 15600 dinars.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 25/3/2021.

2021S00374FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Forum international pour la culture et le développement

Siège social : Bureau n°03 M Mezanine, immeuble Aoun, 20 Mars 1956 Jawhara 4000 Sousse

Objet : Association de développement.

Objectifs :

1/ Contribuer à l'avancement du développement local et régional, en coordination avec les autorités concernées.

2/ Contribuer à la consolidation des principes de participation et de bonne gouvernance.

3/ Soutenir les efforts de l'Etat pour consacrer les principes de l'économie solidaire et sociale.

4/ S'efforcer de diffuser la culture du travail collectif et bénévole auprès des citoyens.

Le comité directif :

Shiraz Daly : Présidente

Mehdi Daly : Secrétaire général

Ghassan Mzoughi : Trésorier.

2021T00349APSF1

Constitution d'une association

Nom : Amicale des agents et employés des bibliothèques publiques de la Manouba.

Siège : La bibliothèque régionale de La Manouba

Sujet : Amicale.

Objectifs :

- Renforcer les liens de fraternité entre les agents et les employés des bibliothèques publiques

- Permettre à ses membres d'élargir leurs connaissances professionnelles

- Réalisation d'activités culturelles et récréatives

- Contribuer à l'avancement des bibliothèques publiques de la Manouba.

- Réaliser des interventions sociales.

Président : Fadhel Yousfi

Secrétaire général : Hatem Bejaoui

Trésorier : Salah Khiari.

2021R00792APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de Pathologie Moléculaire (ATPM)

Siège : Maison du Médecin, Rue Malaga. 2092 El Manar 1 - Tunis.

Objectifs :

1/ Œuvrer à soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine de la pathologie moléculaire.

2/ Contribuer au développement de la recherche scientifique appliquée à la pathologie moléculaire.

3/ Soutenir les efforts de l'Etat pour développer et élargir les connaissances et compétences scientifiques dans la pathologie moléculaire.

Membres du bureau exécutif :

Présidente : Dr. Soumaya Rammeh

Vice Présidente : Dr. Khadija Bellil

Secrétaire Générale : Dr. Emna Chelbi

Secrétaire Générale Adjointe : Dr. Mouna Melika

Trésorière : Dr. Mariem Ben Rekaya

Trésorière Adjointe : Dr. Haifa Tounsi

Membre : Dr. Faten Gargouri

Membre : Dr. Ines Chelly

Membre : Dr. Fatma Khanchel.

2021R00803APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association la ville d'El Mourouj.

Siège : Académie musicale, 59 rue des martyrs, Elùç012 Mourouj 3

Sujet : Association de développement social.

Objectifs :

- La promotion de la région d'El Mourouj avec la participation de la société civile.

- Contribuer au développement de la région sur les plans social, culturel et économique.

- Contribuer au lancement de projets modèles intégrés et prêter attention aux affaires de la jeunesse, de l'enfance et des femmes.

- Raviver l'esprit de coopération et de solidarité au sein de la population.

- Diffuser et consolider le dialogue, l'ouverture, la tolérance, la modération et la citoyenneté.

Président : Mohamed Elouerghi.

Secrétaire général : Fadi Jouini.

Trésorier : Yassine Ben Taher.

2021R00808APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Union sportive Boucharray

Objectifs :

Former et encourager les jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques.

Siège social : Cité administrative Boucharray

Membres de l'association :

Président : Mejri Sassi

Vice-président : Snani Bilel

Secrétaire général : Boubaker Haroun

Trésorier : Makki Sahbi.

2021R00815APSF1

Constitution d'une association

Union Internationale de la Presse Francophone - Section Tunisie

Nom : Union Internationale de la Presse Francophone - Section Tunisie

Objectifs :

1- Défense et valorisation de la liberté de la presse et des libertés fondamentales ;

2- Entreprendre toutes les opérations nécessaires pour défendre les principes de la liberté, ainsi que les intérêts et les droits de ses adhérents.

3- Défendre et valoriser la langue française, notamment à travers les Médias.

Siège : 138, Avenue de la République Mourouj 3 - 2071 Ben Arous.

Membres :

Présidente : Hanène Zbiss

Trésorier : Omar El Oudi

Secrétaire Général : Mourad Sellami.

2021R00817APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : La femme dans l'énergie nucléaire Tunisie «Women in Nuclear Tunisia».

Siège : Ecole Centrale Polytechnique Privée de Tunis.

Sujet : Association scientifique.

Objectifs :

- Promouvoir le rôle de la femme tunisienne dans la filière de l'énergie nucléaire, encourager et orienter la jeune génération des femmes qui veulent travailler dans le domaine nucléaire.

- Contribuer à définir et rapprocher les concepts généraux de l'énergie nucléaire et ses utilisations pacifiques dans le domaine médical, agricole, industriel et énergétique.

- Viser la création de liens de collaboration avec des associations et des organisations nationales et internationales ayant des missions similaires.

Membres :

Présidente : Faten Boujelbane

Vice-présidente : Khaoula Nasr

Secrétaire générale : Essia Dhahri

Trésorière : Amina Mtar

Communication : Sémia Litaiem.

2021R00818APSF1

Avis

Le club olympique Bizertin est une association sportive basée à 273 Nahj Imam Sahnoun Bizerte, son président, Khaled bin Mohamed Badr El-Din Bouhajib, ses membres Habib Al-Haj Brahim Chaker Sahbani Ramzi Smii ; "Vise à former et développer la jeunesse en mini-football, créé le 10 mars 2020 pour améliorer la scène sportive à Bizerte.

2021R00820APSF1

Constitution d'une association

Nom : Pacte Solidaire des Entreprises.

Adresse : 66 Rue Ibn El Jazzar 2076 La Marsa.

Buts :

- Faciliter le rapprochement entre les groupes et les grandes institutions et entreprises avec le PME et consolider toutes sortes de collaborations entre eux.

- Coordination entre les membres de l'association entre eux mais aussi avec toutes les institutions et entreprises.

- Encourager les jeunes pour l'entreprenariat social et solidaire

- Encadrement des PME afin d'assurer leur pérennité

- Nouer des relations pour collaboration avec toutes les institutions, associations et entreprises œuvrant pour l'économie sociale et solidaire.

Comité :

Présidente : Emna Drissi

Secrétaire Générale : Sarah Drissi

Trésorier : Lotfi Maatar.

2021R00838APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Internationale de Cerf-volants

Adresse : Résidence Laurence Mourouj 6 Ben Arous

Sujet : Divertissement et culture.

Objectifs :

- Contribuer à introduire les cerfs-volants comme loisir et culture, tout en respectant les dispositions légales en vigueur.

- Mener des activités récréatives dans le domaine des cerfs-volants conformément aux dispositions légales à cet effet.

- Relier des relations à l'intérieur et à l'extérieur du pays avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires et des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Présidente : Kawthar Omar

Trésorier : Moez Samadeh

Secrétaire générale : Ghada Gouil.

2021R00854APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association horizons pour l'activation de la culture et du tourisme à Sidi Aish.

Adresse : Sidi Aish 2131 cité El Nassim Gafsa.

Objectifs : Contribuer à la revitalisation culturelle avec la consolidation du travail bénévole Développement du tourisme

Faire revivre le patrimoine et préserver le patrimoine et les stocks patrimoniaux.

Membres :

Président : Radhwan Mohamed

Le secrétaire général : Tarek Eathamnia

Trésorière : Rim Elghabtani.

2021R00880APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne pour le développement environnemental et les soins de santé.

Siège : Appartement n°07, 2ème étage, bâtiment Allala, rue Amman, Gafsa.

Objet : Association à caractère général.

Objectifs :

1- Contribuer aux efforts de l'Etat au niveau du développement sanitaire et environnemental.

2- Contribuer à consacrer les principes du développement durable et de l'économie solidaire et sociale.

3- Coordination avec les autorités concernées et coopération avec des sociétés similaires dans le pays et à l'étranger.

Constitution de l'association :

1- La présidente de l'association : Mme Sonia El Gharrabia.

2- Le Secrétaire Général de l'association : Mr. Ayman Al-Baccari.

3- Trésorier de l'association : Muhammad Al Zwari.

2021S00368APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°13380 en date du 22/5/2019 établi par le maître Abdi Mabrouk huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 01/11/2020 sous n° RR 241286515 TN au secrétaire général du gouvernement et suite de réception en date du 10.11.2020 ; une association socioculturelle et de divertissement a été constituée :

Nom de l'association : Association «Amicale des Agents et Ouvriers de la Municipalité Dehibat»

Adresse : Municipalité Dehihat route de l'environnement.

Objectif :

- Prendre soin des ouvriers de la municipalité socialement et sainement et pour leurs familles en cas de décès.

- Crée de contrats de coopération ou de partenariat avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour atteindre leurs objectifs.

- Verser une bourse à ceux qui sont au service d'amicale

- Convention de jumelage avec d'autres amicales et organisation

- Faire des voyages récréatifs au profit de ses membres.

Président : Dhibi Abdallah

Adjt président : Fellah Hedi

Secrétaire général : Bengbir Mhemed

Adjt secrétaire générale : Wafi Souad

Trésorière : Ben Ounallah Khadija

Adjt trésorier : Dhibi Fatma

Nombre des membres : 05 membres.

2021X00309APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tabarura pour le développement durable

Adresse : Route Saltania km 5 cité Hana 1 Num 110

Objectif : Prévoir des projets de développement durable et insister sur le renforcement de leurs mécanismes et programmes.

PV de constat n°11012 du 12/9/2020.

Comité :

Moez Fatthallah : Président

Slim Ben Gares : Secrétaire général

Zied Dhouibi : Trésorier.

2021X00350APSF1

Groupement de développement agricole

Nom : Groupement de développement agricole à Aouled Mouhamed Ksar Gafsa.

Siège social : Amra Aouled Mouhamed El Ksar Gafsa.

Objectif : Protection des produits naturels et rationalisation de leur usage.

Reçu de l'accréditation : N°183 du 9/3/2021.

Conseil d'administration :

- Glii Mhamdi titulaire de la CIN n°06173800

- Mabrouk Mhamdi titulaire de la CIN n°09970159.

2021X00356APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC DES PROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE JANNET2

Avenue Mongi Slim l'Aouina

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Syndic des propriétaires de la résidence Jannet2 l'Aouina tenue le 3 janvier 2021, enregistré à la recette des finances de la goulette le 21/01/2021 quittance n°M005785 sous le n°4589110.

Il a été décidé :

- Approbation des rapports moral et financier pour la période du 16 novembre 2014 au 02 janvier 2021.

- Election d'un nouveau comité du syndic :

Président : Fethi Negra

Trésorier : Sami Ben Sidhom

Membres :

Maher Skhiri

Samir Bouyahia

Lamjed Kamesh

Nazih Ben Karaa

- Révision des cotisations des propriétaires.

2021R00869APSF2

Club Sportif Sfaxien

En vertu du procès-verbal daté du 26 février 2021 et enregistré au bureau des contrats juridiques de la Recette des Finances de Sfax le 12 mars 2021 sous le numéro 10374-804, le nouveau Comité Directeur a été élu pour le mandat 2020/2022 et se compose de :

- Moncef Khemakhem : Président

- Chokri Cheikh Rouhou : Vice président

- Sami Ayadi : Secrétaire Général

- Mohamed Sabeur Hachicha : Trésorier

- Taha Moalla : Membre

- Bilel Makni : Membre

- Nejah Tmar : Membre

- Nejmeddine Fayadhi : Membre

- Mohamed Salmen Ben Romdhane : Membre

- Hakim Jarraya : Membre.

2021X00345APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude maître Majdi Mouhamed Fathi

32 avenue de la République immeuble Mustapha Ayadi Béja

Poursuivant : 1- Albahri 2- Souad 3- Rafika 4-Houda 5- Mahjoub Ben Khmeiss Alandolsi 6- Wissem 7- Dalel 8- Albachir Ben Mohamed Ben Khmeiss Alandolsi, demeurant à 32 Avenue de la République immeuble Mustapha Ayadi Béja.

Avocat poursuivant : Maître Majdi Mouhamed Fathi, 32 Avenue de la République immeuble Mustapha Ayadi Beja

Partie licitée : Azohra Alandolsi, demeurant à Asslouguia Tastour Béja.

Immeuble soumis à la vente : la totalité d'une maison sise à Asslouguia Tastour Beja d'une superficie de 351 m².

Mise à prix : soixante deux Milles neuf cent dinars (62.900.000).

Remarque : toute personne désirant participer aux enchères doit au préalable consigner le 1/3 de la mise à prix.

Visite : la visite peut se faire tous les jours de 9H à 16H

Date et lieu de la vente : le jeudi 29/4/2021 à partir de 9H à la chambre des criées du tribunal de première instance de Béja.

2021R00852VEPA1

Vente aux enchères publiques

Société Justice Company For Law et Arbitration représentée par maître Dhib Mohamed Hicham

Avocat prés la cour de cassation

23, avenue Habib Thameur (Galerie 7, 4ème étage) Tunis

Matricule fiscal : 1638262V

Tel : 71 240 385

Fax : 71 240 521

Poursuivant : Banque QNB - Tunisie Représentée par son président directeur général, ayant son siège social rue ville des sciences, Tunis, Registre de commerce n°B122251996

Partie saisie : Monsieur Khaled Ben Mohamed Hadi Mfarej, 21 avenue Tarek Ben Zyed Mutuelle ville Tunis

Posséder la propriété : société commerce générale en la personne de son représentant légal Basé dans l'appartement BR3 Majdi Manzah 7 - Ariana.

La propriété fait l'objet de tous : l'appartement BR3 est situé au rez-de-chaussée du bloc B de la résidence de Majdi située à Menzah 7

bis d'Ariana l'appartement se compose d'une pièce de réception, un couloir, 2 chambres, une salle de bain, une cuisine et une scierie et terrasse, et les parties communes sont à usage particulier au sens du nouveau chapitre 85 du code des droits réels, qui est un Jardin et un abri pour une voiture numéro 24 qui se trouve au sous-sol pour résidence en plus des pièces la communauté d'appartements, selon ce qui a été diagnostiqué dans le rapport d'expert Nazih Ben Koraa à 10/7/2020.

Prix d'ouverture : Le prix d'ouverture du bien proposé à la vente au Tibet a été estimé à deux cent quarante et un mille dinars, en plus des frais de justice estimés par le tribunal.

Quel que soit la date et le lieu : la propriété est située dans le département des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana le lundi 19 avril deux mille vingt et un et à neuf heures du matin et ensuite au siège de la première instance. Cour dans le Palais de Justice Ariana.

Visiter la propriété : la propriété peut être visitée tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, le livret de conditions peut être trouvé dans l'écrit du tribunal de première instance de Bizerte ou dans le bureau de l'avocat en charge du suivi

Observation : Pour participer à la vente aux enchères, un tiers du prix d'ouverture doit être garanti et les étrangers ne peuvent participer au Tibet qu'après avoir obtenu une licence du gouverneur de l'Ariana.

2021R00871VEPA1

Vente aux enchères

Créancier saisissant : Ines Bent Hassine Badri, journalière demeurant à cité Ezzouhour Hajeb Layoun Kairouan titulaire de la CIN n°07606670 délivrée le 16-02-2015.

Débiteur saisi : Hamza Ben Noureddine Ben Ammar Sbaii, journalier demeurant à cité el Basatin Hajeb Layoun Kairouan titulaire de la CIN n°07523816 délivrée le 27-6-2011.

L'avocat : Maître Manel Abessi Avocate à la cour d'appel dont l'étude est sise à la rue Soukaina Bent Hassine immeuble Rabaoui 2ème étage Kairouan MF : 1161290/C

L'immobilier saisi : le terrain non bâti rocheux en forme de trapèze sis à el Manar délégation de Hajeb Layoun gouvernorat de Kairouan délimité :

du nord : par Essghaier Zaidi

de l'est : par une propriété d'autrui

de l'ouest : par Ibrahim Abessi

du sud : par Nouredine Sebai.

Prix initial : la valeur de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à 56.985.000 dinars considérée en tant que valeur initiale par l'expert en agriculture M. Ali Kheder.

Date de la vente aux enchères et tribunal de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le lundi 26 avril 2021 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 08.30 du matin.

Constat et visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine de 08.30 jusqu'à 17h au bureau de Maître Montassar huissier de justice. Toute personne désirant participer à cette vente aux enchères doit assurer le 1/3 du prix initial au moins. Pour plus d'informations veuillez consulter le cahier des charges déposé au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan et au bureau de l'avocat.

2021S00358VEPA1

Vente suite à une saisie foncière exécutoire

L'avocat chargé de la poursuite :

Maître Achour Najah Ep. Ben Latifa Avocate à la cour de cassation, 3-5 Rue El Koubine, Moknine Tel : 73 437 531/ Fax : 73437532 Matricule fiscal : 819688/ S

Le poursuivant : Laila Bent Amer Safi (femme au foyer) en sa qualité et pour le compte de sa fille mineure Siwar Bent Amer Saad demeurante à la rue Tunis Moknine.

Les poursuivis : Les Héritiers du feu Ahmed Saad qui sont :

1- Sa veuve Hadia Bent Abdennabi Nabbawi (femme au foyer) en sa qualité demeurante à la rue Ibrahim Iben Elaghlab Ksar Hellal

2- Sa fille Habiba Bent Ahmed Saad (journalière) demeurante à la rue Ibrahim Iben Elaghlab Ksar Hellal

3- Sa fille Jamila Bent Ahmed Saad (journalière) demeurante à la rue Ibrahim Iben Elaghlab Ksar Hellal.

4- Son fils Naji Ben Ahmed Saad (journalier) demeurant à la rue Ibrahim Iben Elaghlab Ksar Hellal

Immeuble mis à la vente :

La totalité des parts à l'indivise appartenant aux poursuivis, évaluer à 11488.525 parts de la totalité de l'immeuble nommé «ELHAM» objet du titre foncier 2598 Mahdia d'une superficie totale de 03 hectare, 03 ares, 55 centiares comportant un terrain reboisé d'amandier en partie à vocation agricole situé à Echahda Est délégation Chorbene gouvernorat de Mahdia d'une totalité des parts de 30355 parts en copropriété Avec Ali Ben Abdenabi Ben Abdallah Youssef par 15177.5 parts et en copropriété des poursuivantes Laila Safi et la mineure Siwar Saad par une partie estimée à 3688.975 parts.

Mise à prix de la totalité de l'immeuble: La mise à prix de la totalité du local a été fixée à vingt cinq milles huit cent cinquante dinars 750 millimes (25.850.750) selon le rapport d'expertise établi en date du 22/7/2020 par l'expert Mohamed Dhahbi en vertu de l'ordonnance sur requête n°1480/2020 émise par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia en date du 01/6/2020. L'estimation de la valeur des parts saisies est fixée à neuf mille quatre vingt trois dinars 787 millimes.

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 26/4/2021 à partir de 9 H du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

La visite de l'immeuble se fera chaque jour aux heures administratives pour plus de renseignement s'adresser à l'étude Maître Achour Najah avocat du poursuivant à son adresse sise au 3-5 Rue El Koubine Moknine ou prendre communication du cahier de charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication aux enchères publiques que les personnes qui auront consignées le tiers 1/3 de la mise à prix et ce en application du dernier aliéna de l'article 425 cpcc.

2021S00365VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Hedi Ben Abdallah

Avocat

36 Avenue République Moknine

Tel : 73 474 133

M J : 136824 j

Poursuivante : Samia Bent Mohamed Sghaier Demeurante à Amiret Fhoul Moknine.

Partie saisie : Maatallah Loucif Demeurant Amiret Hojjaj Moknine

Avocat poursuivant : Maître Hedi Ben Abdallah Avocat 36 Av République Moknine.

Immeuble à vendre : Tout le terrain à bâtir avec un siège et porte en fer d'une superficie de (370 m²) à coté de l'immeuble ouvrant au sud sur la voix publique au nord Habib Alaya et autres à l'est Brahim Alaya à l'ouest Mohamed Kbayer et autres.

Mise en vente : Le prix de la totalité du terrain (370 m²) est évalué selon l'expertise du Maître Mohamed Trimech rendue le 21/10/2019 pour le terrain à vendre est de cent soixante mille deux cents sept Dinars (160.207.000) ce prix étant le prix d'ouverture des enchères.

Date de la vente : la vente est fixée pour le mercredi 28/4/2021 à partir de neuf heures auprès la chambre des ventes aux enchères publiques du tribunal de première instance de Monastir (chambre Civile)

Toutes personnes désireuse de participer aux enchères doivent au préalable consigner le 1/3 de la mise à prix à l'exception de la poursuivante

Visite : la date de l'immeuble objet de la vente est fixée pour les dimanches entre 10 H et 13 H

Le cahier de charge se trouve auprès du greffier du tribunal de 1ère instance de Monastir est ce pour consultation et pour tout autre renseignement s'adresser au bureau de l'avocat poursuivant étude Maître Ben Abdallah Hedi avocat 36 Av de la République Moknine tél : 73 474 133.

2021S00367VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Chtioui Hassib

Immeuble Borj khfacha Monastir

Tel : 73907422

MF : 895646/H

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques d'un bien immobilier ci-dessous mentionné le mercredi 28/4/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9 h du matin dans son prétoire habituel.

Avocat poursuivant : Maître Chtioui Hassib, avocat à la cours de cassation immeuble Borj Khfacha Monastir. MF : 8956461H

Poursuivant : Société Briqueterie du centre Manzel Hayet son siège social à la rue Mahbouba Soussia complexe administratif Nakbi 1er étage Teboulba. MF : 703118/Y.

Débiteur saisi : Saber Fraj, demeurant à la rue Mohamed el Karoui complexe l'étoile sportive du sahel à Sousse.

Le bien immobilier mis en adjudication: tout le bien immobilier nommé tarraka objet de titre foncier n°95965 Monastir composé d'une seule parcelle n°85 dont la superficie est de 4800 m² sise à Menzel Hayat, terrain nue qui a une propriété agricole.

Mise à prix : (144.000.000) cent quarante quatre milles dinars plus les frais de la 1ère adjudication qui seront fixé par le présidant du tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite de bien immobilier : se fait tous les jours à l'heure administrative, et la participation n'y aura pas du tout sauf par un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix d'ouverture ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irréversible du même montant et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'avocat poursuivant.

2021S00375VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Chtioui Hassib

Immeuble Borj Khfacha Monastir

Tel : 73 907 422

MF : 895646/H

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques

d'un bien immobilier ci-dessous mentionné le mercredi 28/4/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9 h du matin dans son prétoire habituel.

Avocat poursuivant : Maître Chtioui Hassib, avocat à la cour de cassation immeuble Borj Khfacha Monastir. MF : 8956461H

Poursuivant : Mohamed Ben Hedi Nakbi CIN 06756320 demeurant à la rue Ennasr Teboulba.

Débiteur saisi : Moustafa Ben Fraj demeurant à Karkar CIN 03999598.

Le bien immobilier mis en adjudication: tout le bien immobilier objet du titre foncier n°55428 Monastir composé d'une seule parcelle n°96 dont la superficie est de 15892 m² sise à gnada, Bni Hassen terrain à une propriété agricole qui contient des oliviers et une construction qui se compose d'un dépôt, superficie 96m² et un première étage de 40 m² et qui contient aussi un puits avec moteur.

Mise à prix : (164.628.000) cent soixante quatre milles et six cent vingt huit dinars plus les frais de la 1ère adjudication qui seront fixées par le président du tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite de bien immobilier : se fait tous les jours à l'heure administrative, et la participation n'y aura pas du tout sauf par un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix d'ouverture ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irréversible du même montant et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'avocat poursuivant.

2021S00376VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé à 2 Rue de Turquie Tunis, Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax. MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Baccar Ben Said Toujeni, titulaire de CIN n°03336846, directeur service d'excursions d'agence de voyages demeurant à Dhkilet Toujene Gabès.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°35225 Gabès dénommé «Baccar» sis à Toujani, Dhkilet Toujene, Mareth, gouvernorat de Gabès, constitué d'un terrain pour construction comprenant une maison de 2 étages inférieur et supérieur d'une superficie de 5 ares et 21 centiares.

Mise à prix :

Fixée à cent quatre vingt huit mille soixante sept dinars (188.067,000 D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gabès sis à la rue Farhat Hached Gabès, le lundi le vingt six avril deux mille vingt et un 26/4/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gabès.

2021X00347VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 Rue Hedi Karray Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution :

Houcine Ben Nasr Ben Salah Gharsallah, gérant de société, titulaire de CIN n°01092772 demeurant à la route Mahdia km 0,5 immeuble Kaouthar 7ème étage n°1 à côté de Tijari Bank Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité des immeubles représentant 4 appartements situés au bord de l'avenue des martyrs Sfax n° A41, A42, A43, A44.

1) L'appartement A41 comprend 2 chambres et une petite chambre, une cuisine, une salle d'eau et un couloir et les parties communes, d'une superficie de 71,5m², son sol en carrelages, lié à l'électricité et l'eau potable, limité du nord par une voie publique, de l'est par l'appartement A42, de l'ouest par immeuble Hsairi, du sud par l'ascenseur et un espace, situé à l'immeuble sur l'avenue des Martyrs Sfax au 4ème étage.

2) L'appartement A42 comprend 2 chambres, une salle de bain, une cuisine et un couloir et les parties communes, d'une superficie de 68 m², son sol en carrelages, liés à l'électricité et l'eau potable, limité du nord par la voie publique, de l'est immeuble Taher Keskes, de l'ouest l'appartement A41, du sud l'appartement A43, situé à l'immeuble sur l'avenue des Martyrs Sfax au 4ème étage.

3) L'appartement A43 comprend 2 chambres, une cuisine, une salle d'eau, un couloir et les parties communes, d'une superficie de 68m², son sol en carrelages, liés à l'électricité et l'eau potable, limité du nord par l'appartement A42, de l'est par l'immeuble de Taher Keskes, de l'ouest l'appartement A44, du sud un immeuble appartenant à autrui, situé à l'immeuble sur l'avenue des martyrs Sfax au 4ème étage.

4) L'appartement A44 comprend 2 chambres dont l'une avec balcon, une salle d'eau, un couloir et les parties communes d'une superficie de 73m², son sol en carrelages, lié à l'électricité et l'eau potable, limité du nord par l'ascenseur et l'entrée de l'immeuble, de l'est par l'appartement A43, de l'ouest par immeuble Hsairi, du sud par immeuble appartement à autrui, situé à l'immeuble sur l'avenue des martyrs Sfax au 4ème étage.

Mise à prix :

1) Pour la première propriété «appartement n°A41» : fixée à cinquante trois mille dinars (53.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

2) Pour la deuxième propriété «appartement n°A42» : fixée à cinquante mille dinars (50.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

3) Pour la troisième propriété «appartement n°A43» : fixée à cinquante mille dinars (50.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

4) Pour la quatrième propriété «appartement n°A44» : fixée à cinquante quatre mille dinars (54.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi trois mai deux mille vingt et un 3/5/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2021X00348VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé à 2 Rue de Turquie Tunis, Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax. MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité d'hypothécaire :

Hatem Ben Ahmed Keskes, menuisier titulaire de la CIN 01328150, demeurant à l'avenue Hédi Cheker impasse Keskes 3021 Sekit Ezzit Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°37607 Sfax, dénommée «Sana» d'une superficie de 752m², constituée d'un terrain avec villa, située à l'avenue Hédi Chaker impasse Keskes connue par l'Oued dérivée sur la route de Tunis au niveau de Sakit Ezzit du côté ouest où l'impasse Keskes devant la salle des fêtes «Amira».

Mise à prix :

Fixée à deux cent cinquante mille dinars (250.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi trois mai deux mille vingt et un 3/5/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2021X00349VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième avis avec réduction

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi CIN 01162754 ; demeurant à la route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage appartement n°6 Sfax, IF 441631EAP000.

Parties saisies : Otman Ben Zina CIN 01276967 et Lamia Ben Abdallah

CIN 05251543, demeurant à la rue Aglabite Mahres Sfax.

Immeubles saisis : la totalité d'un quart à l'indivis de l'immeuble app. de 225 m² sis à la rue Aglabite Mahres Sfax composé de 3 chambres salon wc salle de bain et véranda délimité au sud Otman Ben Zina, au nord Slema à l'ouest rue Aglabite et à l'est Rekik.

Mise à prix : seize mille six cent cinquante dinars (16650.000 D)

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le mercredi vingt huit avril deux milles vingt et un (28/4/2021) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 1414 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax2 Rue Ahmed Aloulou Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2021X00353VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Braeik Ben Omar Zahouani (débiteur - hypothécaire) ouvrier, titulaire de la CIN 01338084, y demeurant : 1) Route de Tunis Km7 chez café Neji Sakiet Ezzit Sfax. 2) Route de Tunis Km8 Zanket Najahat avant et maintenant 5 Août Délégation Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Anouar Saadaoui Huissier Notaire sous le n°6999 le 02/12/2020 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Tunis km8 Zanket Najahat avant et maintenant 5 Août Délégation Sakiet Ezzit Gouvernorat de Sfax représentée par un appartement sur le niveau du RDC propriété, père de saisi suite à l'appartement déclaré un lot de terrain de superficie est de 25 m² limite le coté sud de construction et ouvert à l'ouest sur la rue dont existe des escaliers ouverts réservés pour l'appartement .

Cet Appartement contient 4 chambres, salon, couloir, cuisine, salle de bain, 2 balcons et surface non couverte son entrée à travers des escaliers ouverts limite le coté sud du coté ouest et ouvert à l'ouest sur la rue publique.

Le sol de l'appartement est cimenté sauf cuisine et salle de bain sol plâtrières, murs de cuisine couverts de faïence au plafond où existe un placard sur lequel pose un marbre et un grand placard hauteur au plafond.

La superficie de l'appartement est de 140 m² dont 6 m² non couvertes.

Les limites de cette propriété du Sud entrée qui suit Ellouze de l'Est Ameur Medhioub, du Nord Abderrahmen Zouari et de l'ouest rue publique dont existe son entrée.

Mise à prix : est fixée à cinquante cinq Milles deux cent Dinars (55.200.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 2.387.745 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 19 avril 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 18.400.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2021X00364VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40 % du prix d'ouverture

Il sera procédé le lundi 3 mai 2021, à 9h et suivante devant la chambre des cirées au tribunal de première instance d'Ariana la vente suivante :

Poursuivant : Centre Financier aux Entrepreneurs Société Anonyme en la personne de son représentant légal, ayant son siège social au 33 Rue d'Italie, 1000 Tunis, son identifiant unique est le 1383996/P.

Poursuivies : 1) Youssef Ben Mohamed Mekded Zalouni, demeurant au n°15 rue Béchir Saoud Ariana (débiteur principal).

2) Khalthoum Bent Boubaker Zouari épouse Zalouni, demeurant au n°15 rue Béchir Saoud Ariana (caution solidaire et hypothécaire)

Avocat poursuivant : Maître Walid Ben Amor, rue 8000 Imm Montplaisir center Montplaisir, Tunis.

Immeuble à vendre : la totalité des parts indivises revenant à la deuxième partie saisie soit 38.146153 parts dans l'indivision dans le bien immeuble dénommé «ALIA 29» objet du titre foncier n°39456 Tunis, il s'agit d'une maison à usage d'habitation composée de deux étages d'une superficie totale approximative de 250 m² sis au 15 rue Béchir Saoud Ariana, le premier étage se compose de trois chambres à coucher une salle d'eau, une salle de bain et une cuisine et un cellier, le deuxième étage se compose de trois chambre à coucher, une salle d'eau et salle de bain, la maison est équipé en eau et électricité, elle est en mauvais état d'entretien.

Prix d'ouverture : Trente-cinq mille neuf cent huit dinars 212 millimes (35 .908.212 D), après réduction de 40 % du prix d'ouverture suite à l'audience du 15/3/2021 Frais et honoraires en sus.

Possibilité de visiter l'immeuble selon l'horaire administratif.

Pour de plus amples renseignements contacter ledit tribunal ou l'étude de l'avocat maître Ben Amor Walid, demeurant à la rue 8000 imm. Montplaisir Center, Montplaisir Tunis.

2021400722VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Mohamed Taieb Ben Mosbeh Salhi, CIN 05990556, commerçant, demeurant à Boudinar Rgueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises revenant au débiteur saisi soient 34/240 dans l'immeuble dénommé «arem05» objet du TF n°7410 Sidi Bouzid sis à la région Ouled Youssef délégation de Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid d'une contenance de 135798 m² consistant en 7 parcelles agricoles :

La parcelle n°95 d'une contenance de 1357 m² contenant 7 oliviers en plein production, 2 petits oliviers, une réserve d'eau délimité du coté sud par la parcelle n°129, du coté est par une piste, du coté ouest par la parcelle n°129 et du coté nord par la parcelle n°96.

La parcelle n°102 d'une contenance de 24338m² contenant 7 oliviers en plein production et quelques amandiers délimité, du coté sud par la parcelle n°103, du coté est par les parcelles n°109 et 154, du coté ouest par une piste et du coté nord par la parcelle n°101.

La parcelle n°130 d'une contenance de 7057 m² contenant quelques oliviers délimité du coté sud par la parcelle n°96, du coté est par une piste, du coté ouest par la parcelle n°230 et du coté nord par la parcelle n°230.

La parcelle n°141 d'une contenance de 18299 m² contenant quelques oliviers délimité du coté sud par les parcelles n°137 et 113, du coté est par la parcelle n°146, du coté ouest par une piste et du coté nord par les parcelles n°145 et 140.

La parcelle n°150 d'une contenance de 20548 m² contenant des oliviers, des amandiers et une maison délimité du coté sud par la parcelle n°156, du coté est par la parcelle n°156, du coté ouest par une piste et du coté nord par la parcelle n°149.

La parcelle n°212 d'une contenance de 5614 m² consistant en un terrain nu contenant quelques oliviers délimité du coté sud par la parcelle n°213, du coté est par une piste, du coté ouest par la parcelle n0216 et du coté nord par la parcelle n°211.

La parcelle n°309 d'une contenance de 58578 m² contenant des oliviers en plein production délimité du coté sud par les parcelles n°186 et 187, du coté est par la parcelle n°185, du coté ouest par une piste et du coté nord par les parcelles n°185 et 181.

Mise à prix : (34.628.400) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Mardi le 4/5/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021400755VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A.

R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

1/ Ali Ben Ayedi Chmak, CIN 03932612, RC : A1337051998 demeurant à 14 rue Jalta Chebba Mahdia

2/ Ayedi Ben Mohamed Ben Mansour Chmak CIN 03811079, demeurant à la rue Jalta Chebba Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les immeubles sis à la cité Sidi Salem Chebba Mahdia du plan de lotissement architectural approuvée par l'Administration régionale de l'équipement et du logement de Mahdia le 3/7/2013 consistant en des parcelles :

L'immeuble n°1 contenant la parcelle n°2 délimitée du coté sud par une route, du coté est par un tiers, du coté nord par la parcelle n°3 et du coté ouest par la parcelle n°1 d'une contenance de 375 m², l'immeuble n°2 contenant la parcelle n°3 délimité du coté sud par la parcelle n°1, du coté est par un tiers, du coté nord par la parcelle n°4 et du coté ouest par une route d'une contenance de 401 m², l'immeuble n°3 contenant la parcelle n°4 délimité du coté sud par la parcelle n°3, du coté est par un tiers, du coté nord par la parcelle n°5 et du coté ouest par une route d'une contenance de 401 m².

L'immeuble n°4 contenant la parcelle n°7 délimité du coté sud par la parcelle n°6, du coté est par la par celle n°5, du coté nord par une voie projetée et du coté ouest par une route d'une contenance de 306 m².

L'immeuble n°5 contenant la parcelle n°8 délimité du coté sud par la parcelle n°6, du coté est par la parcelle n°9 du coté nord par une route du coté ouest par l'immeuble n°4 d'une contenance de237 m².

L'immeuble n°6 contenant la parcelle n°11 délimité du coté sud par la parcelle n°12, du coté est par la parcelle n°14, du coté nord et ouest par une voie projetée d'une contenance de 315m².

L'immeuble n°7 contenant la parcelle n°12 délimité du coté sud par un tiers, du coté est par la parcelle n°13, du coté nord par la parcelle n°12 et du coté nord par une route d'une contenance de 300 m², l'immeuble n°8 consistant en la parcelle 13 délimité du coté sud par un tiers, du coté est par une voie projetée, du coté nord par la parcelle n°14 et du coté ouest par la parcelle n°12 d'une contenance de 310 m², l'immeuble n°9 consistant en la parcelle n°15 délimité du coté sud et est par une voie projetée du coté nord par un tiers et du coté ouest par la parcelle n°16 d'une contenance de 341 m² et l'immeuble n° 10 consistant en la parcelle n°18 délimité de coté sud par une voie projetée, du coté est par la parcelle n°17, du coté nord par un tiers et du coté ouest par la parcelle n°19 d'une contenance de 424 m².

Mise à prix : (252.195.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 3/5/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021400756VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Arbia Asma

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté Bureau B 1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tel. Fax : 71780721

MF : 000/A/P1767103Q

Créancier poursuivant : B.F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le N°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

Débiteur : société les Arcades, SARL, RC : B244762008 sise à El Hnaya, route de Mhamdia, gouvernorat de Ben Arous

L'avocat poursuivant : Maître Ben ARBIA ASMA, Avocate à la cour de cassation

L'immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises soit 20.000/103200 de la propriété objet du titre foncier n°56080 Ben Arous sise sur la GP3, Km30, El Klidia, Mornag, gouvernorat de Ben Arous

Prix de la vente : 1106.528,306 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 22/4/2021 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Ben Arous

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2021400764VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

le greffier de la chambre de distribution au tribunal de 1ère instance de Tunis informe le public qu'un montant de 10.200.D consigné à la trésorerie générale le 20/7/2017

suivant quitus n°R006002 va être distribué et ce à la demande de Me Salwa Lahyani avocat de la société economic auto objet de l'affaire n°1063 en conséquence il est à rappeler les dispositions de l'article 468 du CPCC dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a eu lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Le présent avis a été rédigé conformément aux 466 et 468 du CPCC.

2021T00343VEPA2

Faillite de la Société 2M Distribution - SARL

MF : 758606J/A/M/000

MS : 23-251253

Par jugement rendu par le Tribunal de première instance de l'Ariana dans l'affaire n°286 Mme Sihem El Euch a été désignée syndic de faillite et Mr Alaeddine Hamedi a été nommé juge commissaire. Les créanciers de la société sont appelés à communiquer un état récapitulatif de leurs dettes dument signé ainsi que les originaux de leurs pièces justificatives au bureau du syndic de faillite sis à l'Avenue Hédi Nouira Ennasr 2 immeuble Primavera II Mezzanine bur MB2 Ariana dans un délai 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce.

2021T00345VEPA2

Ouverture de procédure de Règlement Judiciaire n°919

Société Amamou des Tapis «SARL»

MF : 0837136Q

RC : B124382003

CNSS : 235907-03

Siège social: N° 2, rue Abdelwheb - Tunis

Le tribunal de première instance de Tunis 1 a décidé dans l'affaire n°919 en date du 9/3/2021 l'ouverture des procédures de règlement judicaire au profit de la société Amamou des tapis «SARL» pour une période d'observation ne dépassent pas neuf mois et la désignation de madame Faten Daboussi comme juge commissaire et l'expert comptable Jalel Haddad administrateur judiciaire pour étudier le programme redressement proposé et de contrôler la gestion de la société

Les créanciers de la société sont priés de présenter un état de leurs créances avec toutes les pièces justificatives à l'administrateur judiciaire dans un délai ne dépassant 30 jours à partir de cette annonce au

JORT.

Adresse de l'administrateur judiciaire : n°1, rue, 2 mars 1934, Carthage, Byrsa, 2016 Tunis, téléfax : 71277191.

2021T00346VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution des deniers du tribunal de 1ère instance de Tunis annonce qu'il aura une distribution de la somme de 495.000.000 dt consigné à la caisse des dépôts et des consignations de la trésorerie générale de Tunisie en date 8-7-2020 et 1/2/2021 suivant reçu n° M002473 et M001100 par Maître Mustapha Boughazli (M.F : N°222720KAP000) au nom de la S.T.B contre la société ETABLISSEMENTS LAZREG EQUIPEMENT et BATIMENTS et Monsieur Ali Ben Hédi Lazreg titulaire de la CIN n°01569056 et a été enrôlé sous le n°2035.

En conséquence tout créancier éventuel doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion l'article 468 du CPCC stipule : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2021T00347VEPA2

Faillite

Société «SLODEM»

Rue Habib Bourguiba Menzel Jemil - Bizerte

Identifiant Unique : 3273 NAM

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Bizerte, le 01 février 2021, il a été décidé la nomination de Mr Mourad Enneifar syndic de faillite dans le dossier n°226 au lieu de Mr Samir Absi.

2021R00814VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société TEX PAM

R.C : B0264342008

MF : 1066728C

Siège social : 21 Rue du Cuir, Zi Megrine Sidi Rezig

En vertu du jugement n°254 rendu par le Tribunal de Première Instance de

Ben Arous le 02/3/2021, il a été déclaré la faillite de la société TEX PAM avec tout ce qu'en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé Monsieur Mohamed Ayadhi entant que Juge-commissaire et Monsieur Ezzeddine Anis entant que syndic de faillite tout en ordonnant de mettre les scellés ou il est nécessaire de faire publier ce jugement conformément à la loi et de faire enregistrer et insérer ce jugement au registre de commerce de la société en faillite.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 30 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite conformément aux articles 497 et suivants du code de commerce, soit directement contre décharge à son bureau sis au 38, rue Ali Bellahouen Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse BP n°68 Bab Souika - Tunis.

2021400591VEPA2

Remplacement d'un liquidateur

Suivant l'ordonnance sur requête n°72408 émanant du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 16/3/2021, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée à 11 Rue Belhassen Jrad Borj Elbaccouche Ariana - Tél : 56 050 626, en qualité de liquidateur de la succession de feu Hedi Dammak en remplacement du mandataire précédent Monsieur Chokri Ghrairi.

2021400742VEPA2

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

HOTEL JOYA PARADISE

Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant Unique : 0024865Y

Matricule Fiscal : 0024865 Y/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 0015564557

Suivant jugement préparatoire rendu par le tribunal de première instance de Médenine le 17 mars 2021 dans l'affaire n°2138, il a été prononcé l'incapacité de la Société d'Etudes et de Promotion Touristique à poursuivre son activité par lui-même et a ordonné la poursuite de son activité par sa cession aux tiers. L'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Ali Gantri a été chargé de préparer le cahier de charges de cession sous le contrôle du juge commissaire Monsieur Mehdi Jmel dans un délai ne dépassant pas 15 jours de la date de cette décision et son dépôt au greffe du tribunal et au domicile de la société.

Tout intéressé peut retirer le cahier de charges auprès de l'administrateur judiciaire à son domicile sis à l'Avenue 20 Mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 - Zarzis 4170, et que les offres doivent parvenir à l'administrateur Judiciaire au plus tard le 28 juin 2021 à son domicile.

2021400754VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2020

STB MOYENS GENERAUX (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01139542014

Matricule fiscal N° : 1358262L/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00544253-83

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1358262L

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Moyens Généraux sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 20 Avril 2021 à 10 heures, au siège de la société sis au n°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

6. Détermination des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021T00353SANB3

Convocation aux assemblées générale ordinaire et extraordinaire

SORIL S.A CA : 4199000 DT

Koutine - Médenine

MF : 07971B/A/M/000

RC : B160891996

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des associés de la

«SORIL-YOGO» Société Régionale de l'Industrie Laitière, dont le siège social est établi à Koutine Medenine.

Qu'ils sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 29 avril 2021, à l'usine YOGO sise à Bir El Kassa Ben Arous, à 10 heures du matin ;

Et ce pour délibérer des Résultats des Etats Financiers de 2018 et 2019, donner quitus aux administrateurs et délibérer de l'Augmentation du capital social de la SORIL.

Et également,

Les même associés, sont invités expressément à assister le même jour à l'assemblée générale qui se tiendra à 14 heures au même lieu, pour délibérer :

- De la désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Et de la désignation de la date de l'assemblée générale ordinaire, laquelle statuera sur les Etats financiers de l'exercice 2020.

2021R00811SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria

Société anonyme

Au capital de 6 950 000 dinars

Technopole de Borj Cédria Route Touristique Soliman BP 174 - Hammam Chatt 1164

Registre de commerce : B244232008

Matricule fiscal : 1035409T/A/M/000

Les actionnaires de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 28 avril 2021 à 10H au siège de la Société sis à la Technopole de Borj-Cedria, route Touristique de Soliman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Prorogation de la période de souscription à l'augmentation du capital de la SGTBC;

2. Augmentation du capital de la SGTBC;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la SGTBC;

4. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 27 avril 2021, son pouvoir au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria.

2021R00823SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BELDIMED

Société anonyme

Au capital de 4.200.000 DT

Siège social : Route de Mateur Km 8 - Manouba

IU : 839253D

Affiliation CNSS : N°00344374-24

Les actionnaires de la société Beldimed sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le jeudi 22/4/2021 à 10 heures aux bureaux de la société AB-Corporation sis à l'avenue du Japon-Immeuble Fatma - 2ème étage - Montplaisir - Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée des exercices 2015, 2016 et 2017,

2) Lecture et approbation des rapports de gestion établies par Le Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017,

4) Approbation des états financiers aux exercices 2015, 2016 et 2017,

5) Affectation du résultat des exercices 2015, 2016 et 2017,

6) Approbation des conventions réglementées, prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, conclues et / ou poursuivies au cours des exercices 2015, 2016 et 2017,

7) Quitus donné au conseil d'administration pour sa gestion au titre des exercices 2015, 2016 et 2017,

8) Questions diverses,

9) Pouvoirs pour formalités.

2021R00825SANB3

Convocation

SOCIETE NEDRA DE LOISIRS

Société anonyme

Au capital social de 375 000 Dinars

Siège social : Centre l'Aragosta - B.P 291 Hammamet 8050

Identifiant unique : 0022891 R

Messieurs les actionnaires de la société NEDRA DE LOISIRS sont invités à assister, le lundi 17 mai 2021, au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire à dix heures (10 h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée générale extraordinaire, à l'issue de la première à douze heures (12 h), sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2021R00826SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNION FINANCIERE

S.A au capital de 5 000 000 DT

Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia 1080 Tunis - Cedex

I.U : 0005687R

Messieurs les actionnaires de la Société de UNION FINANCIERE S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 20 avril 2021 à 10 heures au siège social de la société sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia 1080 Tunis - Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R00831SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2021

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 178.500.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 0000110F

Numéro d'affiliation CNSS : 00051497 87

Matricule fiscal : 0000 110 FPM 000

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, la Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu à distance le vendredi 23 avril 2021 à 10h et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée générale extraordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification de la valeur nominale de l'action ;

3. Approbation de la modification de la valeur nominale de l'action;

4. Approbation de la modification de l'article 7 des statuts

5. Pouvoirs en vue des formalités.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.biat.com.tn pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 12 avril 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 14 avril 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 20 avril 2021, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la banque (Communication & Veille Financières).

2021R00834SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2021

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 178.500.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 0000110F

Numéro d'affiliation CNSS : 00051497 87

Matricule fiscal : 0000 110 FPM 000

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, la Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu à distance le vendredi 23 avril 2021 à 10h30 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ;

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2020 ;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution de dividendes;

7. Transfert de Réserves;

8. Démission d'un membre du Conseil d'Administration;

9. Nomination de deux membres indépendants au sein du Conseil d'Administration;

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil;

11. Augmentation du plafond autorisé pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés;

12. Information sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration;

13. Pouvoirs en vue des formalités;

14. Information sur le franchissement du seuil.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.biat.com.tn pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 12 avril 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 14 avril 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 20 avril 2021, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la banque (Communication et Veille Financières).

2021R00835SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A

Faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 53.600.000 dinars

Siège social: 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

Identifiant Unique : 1174821B

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 5 mai 2021 à 10 heures 30 mn au siège social de la société sis, 16 rue des Entrepreneurs - La Charguia 2- Ariana - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2020 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2020 ;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2020 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs - Charguia 2 - Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2021R00840SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AZUR Pièces Automobile

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siége social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 1076765N

CNSS : 345310-87

Les actionnaires de la Société AZUR Pièces Automobile, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de leur société, qui se tiendra le jeudi 22 avril 2021 à 13h, à l'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2020.

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence.

9- Pouvoirs pour formalités.

2021R00843SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 23.778.810 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres - MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de leur société, qui se tiendra le jeudi 22 avril 2021 à 12h, à l'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social par l'incorporation du compte spécial d'investissement, en application de l'art 3 de la loi num 2016-71 et modifications corrélatives des statuts.

2- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi n°201947 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement

3- Pouvoirs pour formalités.

2021R00844SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNION DE FACTORING «UNIFACTOR»

SA au capital 15.000.000 D

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC : B134582000

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 30 avril 2021 à 10 Heures au siège de la société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

3. Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Ratification de la cooptation d'un administrateur

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020.

7. Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanant d'audit interne et du comité de risques au titre de l'exercice 2020.

8. Affectation des résultats.

9. Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

2021R00845SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme

Au capital de 59 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 002493 V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh, le 22 avril 2021 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 et approbation des conventions,

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2020,

- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

- Démission d'un membre du Conseil d'Administration,

- Pouvoirs en vue des formalités juridiques.

2021R00846SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière et Touristique OMARKHAYAM

S.A. au capital de 14 200 000 Dinars

Siège social : Hôtel Dar Khayam, Route Touristique Mrezka Hammamet

Identifiant RNE : 0009912Y

MF : 009912 Y

Affiliée à la CNSS sous le n°35003-83

Nous invitons Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister aux assemblées générales :

1) Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 avril 2021 à 9 heures à l'immeuble SOFIDE sis la Charguia II, angle Rue des Entrepreneurs et Rue du Métal, 1er étage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2020 ;

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes général et spécial et du rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2020 ;

- Approbation du rapport de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence ;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2) Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 27 avril 2021 à 10 heures à l'immeuble SOFIDE, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration;

- Conformité aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales,

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des mises à jour;

- Approbation et adoption des statuts mis à jour ;

- Pouvoirs pour formalités.

2021R00847SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TENNIS MEDITERRANEE

S.A au capital de 2 400 000,000 dinars

Siège social : Route Touristique Chott Meriem, Sousse 4042

ID.U : 0013763H

Messieurs les actionnaires de la société Tennis Méditerranée sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 22 avril 2021 à 10h au siège social sise à la route touristique Chott

Meriem - Sousse 4042 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'administrateurs

- Entériner la nomination d'un commissaire aux comptes

- Répartition de la totalité des actions d'un actionnaire décédé à ses héritiers

- Modification de l'article 6 des statuts.

2021R00848SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du jeudi 20 mai 2021 à 11h

Société des Foires Internationales de Tunis

S.A au capital de 10.000.000 DT

Identifiant Unique : 0031032E

Messieurs les actionnaires de la Société des Foires Internationales de Tunis sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 mai 2021 à 11h au siège de la société au Parc des Expositions du Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020,

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2020,

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

4/ Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2020,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2020,

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

2021R00850SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 94.821.750.000DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, les Jardins du Lac, les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 22 avril 2021 à 9H au siège social de la Société AMEN SANTE sis à l'immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac, les Berges du Lac, Tunis, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2- Lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

3- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents,

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020,

6- Désignation ou renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance,

7- Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes venant à échéance,

8- Quitus aux administrateurs,

9- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021,

10- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021,

11- Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations d'administrateur,

12- Pouvoirs en vue des formalités.

2021R00862SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté carrelages de l'oasis El Hamma «CAROGA» SA

Capital social : 1 985 000.000

MF : 1187429Q/A/M/000

Adresse : Route el Hamma Km 24 Gabès

Le conseil décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 20 avril 2021 à 10h au siège de la SAGES - Capital sise aux bureaux B4 et B5, Immeuble Molka, Les jardins du Lac 1053 - Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire et de ses modalités de convocation,

2. Examen et approbation du rapport de Gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31/12/2019;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2019,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019;

5. Quitus aux administrateurs sur la gestion 2019;

6. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019;

7. Renouvellement de la composition du conseil d'administration;

8. Renouvellement ou Désignation d'un commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs pour formalités.

2021R00863SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Sté carrelages de l'oasis El Hamma «CAROGA» SA

Capital social : 1 985 000.000

MF : 1187429Q/A/M/000

Adresse : Route el Hamma Km 24 Gabès

Le conseil décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire le 20 avril 2021 à 11h au siège de la SAGES - Capital sise à bureaux B4 et B5, Immeuble Molka, Les jardins du Lac 1053 - Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Point unique :

- Statuer sur la situation de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R00864SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

DACHSER TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 130.000 dinars

Zone Portuaire de Radés - 2040 Radés (Tunisie)

Matricule fiscal : 047155 X/A/M/000

Les actionnaires de la société DACHSER TUNISIA sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, prévue pour le vendredi 23 avril 2021, à neuf (9) heures au siège de la Société sis à la Zone Portuaire de Radés, 2040, Radés - Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

6. Approbations des conventions mentionnées dans l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

8. Questions diverses; et

9. Pouvoirs pour formalités.

2021R00867SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Nationale de Distribution des Pétroles "Agil"

Société anonyme

Au capital de 96.500.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid

Cité Olympique 1003 El Khadra Tunis

La Société Nationale de Distribution des Pétroles a l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 21 avril 2021 à 9 h à l'hôtel Sheraton Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale.

2. Approbation de la nomination des membres du conseil d'administration.

3. Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice 2019.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

5. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2019.

6. Approbation du rapport d'activité de la société et les états financiers de l'exercice 2019.

7. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2019

9. Lecture du rapport des commissaires aux comptes concernant les états financiers consolidés de l'exercice 2019

10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2019.

11. Quitus aux administrateurs

12. Détermination des jetons de présence des membres du conseil.

2021R00886SANB3

Convocation

Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL'

SA au capital de 350.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle La Poudrière 1 - Sfax

MF : 0011568/Y/A/M/000

Les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL' sont convoqués au siége social sis à la Zone Industrielle la Poudrière - Sfax, le 24 Avril 2021 à partir de 14 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatif è l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2021X00351SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - Zitex

"SIOS-ZITEX"

SA au capital de 2 425 000 dinars

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Identifiant Unique : 0011236 E

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne ZITEX, sont convoqués pour assister le samedi 29 mai 2021 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais, mode et date de la convocation de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019/2020.

2- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019/2020.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019/2020.

4- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 201912020.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2019/2020.

8- Lecture du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2019/2020.

9- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 201912020.

10- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2019/2020.

11- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

12- Questions diverses.

2021X00357SANB3

Convocation à l'AGE

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 14 300 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

I.U : 0620656M

Messieurs les actionnaires de la société NOUVELLE SOTIM sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le vendredi 23 avril 2021 à partir de 9 heures au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation du compte courant des actionnaires.

- Suppression du droit préférentiel de souscription.

- Questions diverses.

2021X00358SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire

LAMIPLAST

SA, au capital de 750 000 Dinars

Cité Ennasr Sidi Bouzid

I.U : 0007761S

Messieurs les actionnaires de la Société LAMIPLAST sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le vendredi 30 avril 2021 à 10 h au siège social de la Société SIAM situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La mise à jour de quelques articles des statuts,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la Société LAMIPLAST sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le vendredi 30 avril 2021 à 11 h au siège social de la Société SIAM situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la tenue tardive de l'assemblée annuelle,

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article

200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2021X00361SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 16 avril 2021

Société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA"

SA au capital de 1.335.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Madagascar - 3000 Sfax

MF : 0017416HAM000

Messieurs les actionnaires de la société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 16 avril 2021 à 15h au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2020 et leur approbation.

5- Affectation des résultats.

6- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2020.

7- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

8- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

9- Quitus aux administrateurs.

10- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

11- Questions diverses.

2021X00362SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE

S.A. au capital social de 7.400.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs Z.I Aéroport 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0000664M

Les Actionnaires de la société GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE-S.A, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mercredi 21 avril 2021 à 13 Heures, au siège social de la société de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts de la Société et mise en conformité avec les dispositions des lois 2019-47 et 2018-52 ;

2- Pouvoirs pour formalités.

2021400751SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour la deuxième fois

BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES "B.E.E"

Société anonyme

Au capital de 32 000 DT

Siège social : IMMEUBLE CTAMA, Avenue Habib Bourguiba - Béja

MF : 1024845 V/A/M/000

Identifiant unique : 1024645V

Messieurs les Actionnaires du BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES "BEE" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27/4/2021 à 10 heures du matin au siège de la société «BEE» à l'immeuble CTAMA 5ème étage 9000 Béja, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration des exercices 2016,2017 et 2018.

2. Lecture et approbation des rapports généraux et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les exercices 2016,2017 et 2018.

3. Approbation des états financiers des exercices 2016,2017 et 2018.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation du résultat des exercices 2016, 2017 et 2018.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2019-2020 et 2021 et renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2019, 2020 et 2021.

7. Questions diverses.

Une copie a été déposée au Centre National des Entreprises le 24/3/2021 sous le n°2021251899.

2021400758SANB3

COFIB CAPITAL FINANCES

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 25, Rue Docteur Calmette - 1082 Tunis - Mahrajène

RC : B18332 1997 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/A/432569Q

Messieurs les actionnaires de la société COFIB CAPITAL FINANCES, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 26 avril 2021 à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020, et du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Affectation des résultats ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux Administrateurs.

2021400761SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hélion Capital SA

Société anonyme

Au capital de 200 000 TND

Siège social : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis

MF : 1161889E/A/M/000

Identifiant unique : 1161889E

Numéro d'affiliation CNSS : 342523-16

Les actionnaires de la société anonyme dite Hélion Capital SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 28 avril 2021 à 14h au siège de la société : 17 rue du Libéria -1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020 ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 :

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

6. Questions diverses.

2021400762SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC»

SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 de Dinars

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Le Conseil d'administration tenu le 23/3/2021, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le jeudi 3 juin 2021 à 11 Heures au siège social de la société sis à Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel - Les Berges du Lac - Tunis ou par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 et approbation des états financiers de l'exercice 2020;

3. Approbation des Conventions réglementées;

4. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020;

6. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2020;

7. Dotation au fonds Social ;

8. Pouvoirs.

2021400765SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOTACIB KAIROUAN»

Société anonyme

Capital social : 217.480.000 de Dinars

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1007145F

Le Conseil d'administration tenu le 23/3/2021, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devront se tenir le jeudi 3 juin 2021 à 10 heures au siège social de la société sis à Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - Tunis ou par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 et approbation des états financiers de l'exercice 2020;

3. Approbation des Conventions réglementées;

4. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020;

6. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2020;

7. Dotation au fonds social;

8. Pouvoirs.

2021400766SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne

S.A au capital de : 15.600.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Rue Mahmoud Shili International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre National des entreprises 0031459E

Matricule fiscal : 031459 EPM 000

Le Conseil d'Administration de la «Société Immobilière Tuniso-Séoudienne» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le Mercredi 28 Avril 2021 à 9 heures du matin au siège de la maison de l'Entreprise «I.A.C.E» sis à Tunis - Avenue principale du Lac - 1053 Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts pour les mettre en conformité avec les lois en vigueur,

2- Délégations.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2021400769SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne

S.A au capital de : 15.600.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Rue Mahmoud Shili International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre National des entreprises : 0031459E

Matricule fiscal : 031459 EPM 000

Le Conseil d'Administration de la «Société Immobilière Tuniso-Séoudienne» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue le mercredi 28 avril 2021 à 10 heures du matin au siège de la maison de l'Entreprise «I.A.C.E» sis à Tunis - Avenue principale du Lac - Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la société et l'activité du groupe durant l'exercice 2020,

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020,

3- Approbation du rapport d'activité de la société et du rapport d'activité du groupe et des états financiers individuels et consolidés clos le 31 décembre 2020,

4- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020,

6- Affectation des résultats,

7- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2021-2022-2023,

8- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023,

9- Délégations.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2021400770SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société International City Center

S.A au capital de : 15.000.000 dinars

Siége social : Centre Urbain Nord - International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre National des Entreprises : 0341544A

Matricule Fiscal : 341544A/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société «International City Center» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue le mercredi 28 avril 2021 à 11 heures du matin à la maison de l'Entreprise, sise à l'avenue principale du Lac, Les Berges du Lac - 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2020,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

3- Approbation du rapport d'activité de la société et des états financiers clos le 31 décembre 2020,

4- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020, 6- Affectation des résultats,

7- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023,

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2021-20222023,

9- Délégations.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2021400771SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES

LE-GROUPEMENT DE MAHDIA

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle Centrale de Services

Agricoles le «Groupement» de Mahdia donne avis à ses adhérents suite à sa réunion tenue le 17 mars 2021, qu'une assemblée générale ordinaire sera tenue le mercredi 28 avril 2021 à 10h au siège du «Groupement» concernant le commissaire aux comptes suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 mars 2021. Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2021S00369SODB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ère instance de Kairouan sous le n°68533 du 9/01/2020 Mr Tarek Ben Mohamed Ben Taib Lachlah Misaoui a été nommé tuteur de Mr Salah Ben Taeib Lachlah Misaoui pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2021R00856DIVD2

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, de l'Energie Et des Mines

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (225 kV), d'une longueur d'environ 3.5 km reliant la ternes la ligne 225 kV Sousse - Moknine sur le poste de Jemmal.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Monastir, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2021R00857DIVD2

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, de l'Energie Et des Mines

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (225 kV), d'une longueur d'environ 9 km reliant Ligne Double Ternes 225 kV Bouchemma - Sidi Mansour sur le poste de Sidi Salah.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Sfax, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2021R00858DIVD2

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, de l'Energie Et des Mines

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (225 kV), d'une longueur d'environ 5 km reliant la ligne simple terne 225 kV Bouchemma - Meknesy au poste de la centrale photovoltaïque de Mazzouna 2.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Sidi Bouzid, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2021R00859DIVD2

Avis

Monsieur Ali Ben Said Koubaa annonce qu'il possède un terrain de superficie 1144m² sis à la route Ataya km4 Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax mf 147436k dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X00341DIVD2

Avis

Madame Raja et Abdelmoneem, Adenene, Monia, Amjad et Anas enfants de Abdellatif Hammami annoncent qu'il possèdent un terrain de superficie de 30450 m² sis à la route el Kadelet km13 Sfax limité au sud Taher Fourati à l'est Fki au nord Fourati et à l'ouest par medes.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax mf 147436k dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X00342DIVD2

Avis

Monsieur Salah Ben Elsasi Elkariribi annonce qu'il possède un terrain de superficie 450 m² sis à la route el Matar km 7sfax limité au sud et à l'est par le propriétaire au nord par une rue et à l'ouest par Mohamed Abbes.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax MF : 147436k dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X00343DIVD2

Avis complémentaire

Par une demande de mise à jour sous le 48327/10 déposée au prés du tribunal foncier de Tunis par Fathi Bouassida son avocat Maître Sabeur Ktari son cabinet à Sfax pour l'inscription et l'extraction d'une parcelle en son nom (25700 m c) située au titre foncier n°30354 Ariana nommé «Habous Salah Ben Ammar Tebalteche» terre agricole sise à Tebaltech Cheikhat Bordj El Amri Ariana actuellement El Mansoura 1 délégation Ejjdaida Gouvernorat Mannouba qui été la propriété de Ahmed Ben El Arbi Elkhezami transmise à ses héritiers : sa veuve Mme Aziza Bent Mohamed Salah El Hakimi et ses fils et filles. Ensuite, Mme Aziza Bent Mohamed Salah El Hakimi en son nom et pour le compte des héritiers du défunt Ahmed Ben El Arbi Elkhezami par des procurations à savoir Mustapha, Mongi, Hamadi, Hédi (procuration du 9/9/1982), Mokhtar (procuration du 7/9/1982), Neji (procuration du 31/01/1996), Ftima, Nedia et Dalila (procuration enregistrée à Lyon le 6/4/1983) a vendu trois hectares et demi (35000 m c) à Ali Zalleg pour le compte de son fils Maher par procuration du 25/10/1996 qui à son tour a vendu les 35000 m.c à Ezzin Ben Ettaher Khalifa par un acte signé le 3/4/2006 et enregistré le 25/4/2006 sous le n°06101839. Ce dernier a vendu à El Fathi Bouassida deux hectares et 57 ares (25700 m.c) situées au titre foncier objet de la mise à jour et ce par un acte de vente signé le 3 et 4 avril 2012. Ainsi, à compter de la date de publication de cette annonce et durant deux mois s'ouvrent les délais de l'opposition contre la demande de mise à jour précitée prés du tribunal foncier de Tunis.

2021X00346DIVD2

Avis

Mr Med Ben Jarbouai Ben Farhat annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terre de superficie 210 mètres carrés sise à Sfax à la route de Gremda km 12 elawebid par un acte de donation notarié daté le 3 décembre 2000 enregistré à Sfax le 19 décembre 2000 n°M096010 écrit par les notaires Tawfik Ben Ayed et Abdallah El Gargouri et il désire se faire une copie originale.

Tous contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire n°36.

2021X00354DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Hafedh Ben Fraj Ben Akremi Hamzewi avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain sud est de surface 524m² sise à la route Gremda km 11 impasse Dhahbi Sfax limité au sud par Fathia Mezghani à l'est impasse agricole au nord impasse de largeur 8mètre et à l'ouest Ben Ghozlen suivant un contrat de vente du 6 février 2013 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

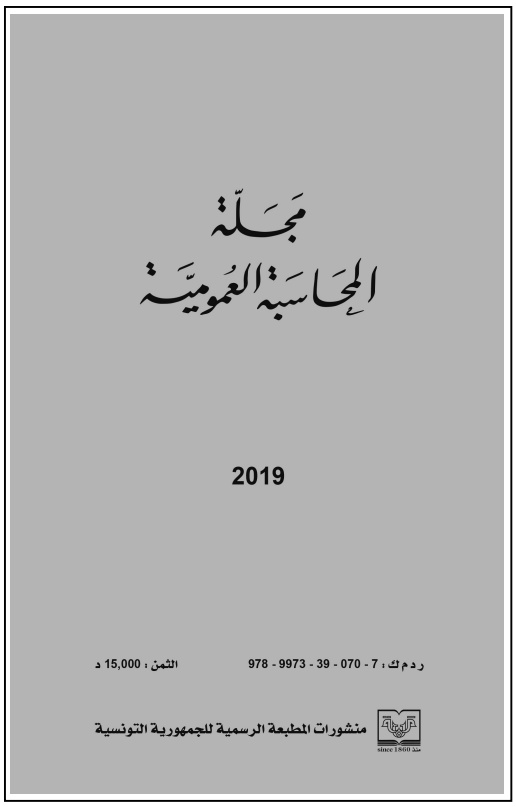
2021X00360DIVD2

Perte de titre de propriété

Mme. Naiima Bent Ali Ouni titulaire de la C.I.N n°00700103 informe qu'elle a perdu le titre de propriété numéro 144636 délivré à Tunis le 23/12/2003 Tunis de son frère le défunt Rachid Ouni ; elle veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 26 mars 2021.

2021400752DIVD2

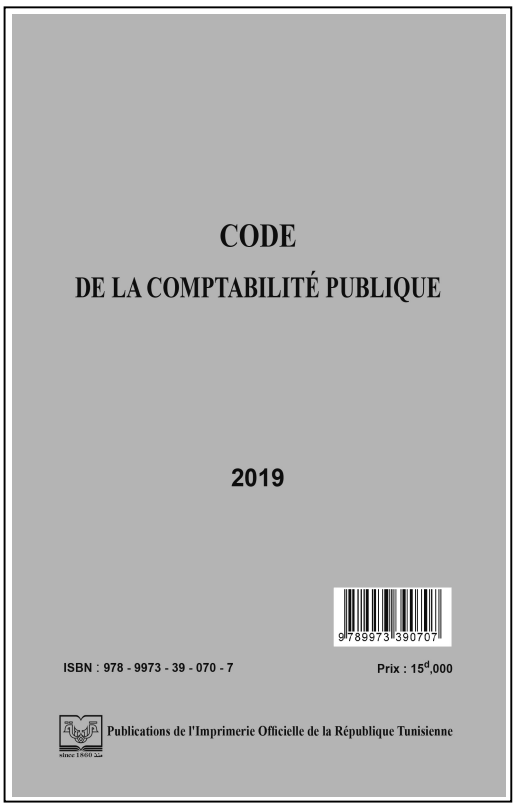


منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-070-7

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-070-7

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

